

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

FEVRIER 1929

No. 2

UN SIEUR DE LA BARRE A MONTREAL EN 1644

L'histoire de Jean-François Lefebvre de la Barre, petit-fils de notre gouverneur de la Barre, qui fut supplicié à Abbeville le 1er juillet 1766 pour avoir mutilé un crucifix et chanté des chansons obscènes, est bien connue grâce au beau tapage fait par Voltaire pour obtenir la révision de son procès. C'est la Convention qui réhabilita la mémoire de ce drôle "victime de la superstition et de l'ignorance."

Le chevalier de la Barre n'était jamais venu dans la Nouvelle-France et il ne nous intéresse en aucune façon. Nous n'en parlons ici que pour rappeler qu'un autre de la Barre, celui-là bien ou plutôt mal connu dans la Nouvelle-France, avait été supplicié avant le chevalier de la Barre.

C'est dans l'*Histoire du Montréal* de M. Dollier de Casson que nous trouvons le fait rapporté :

"Enfin l'été (de 1644) étant venu, le sieur de la Barre arriva de France ici avec beaucoup de gens, partie desquels étaient d'une compagnie que la Reine envoya cette année-là en Canada sous sa conduite, laquelle compagnie fut distribuée dans les différents quartiers de ce pays; et l'autre partie de ce monde venait aux frais de Messieurs de Montréal, lesquels firent encore cette année de très grandes dépenses pour ce lieu: ce qui est remarquable ici-dedans c'est l'ipocrisie du sieur de la Barre qui trompa tant de gens en France et en Canada; à la Rochelle il portait à sa ceinture un grand chapelet avec un crucifix qu'il avait quasi incessamment devant les yeux, tellement qu'il venait en ce pays comme un homme apostolique auquel on avait confié ce commandement.

Ainsi sous une vertu apparente, il cachait une très méchante vie qui l'a fait depuis finir ses jours sous *une barre qui était plus pesante* que celle de son nom; au reste quoiqu'il fit l'ipocrite aussi bien que homme de siècle, toujours est-il vrai qu'il a rendu un grand service au pays en y amenant ce secours (1) et c'est peut-être pour l'en récompenser que Dieu lui a fait faire cette rude pénitence pour la conclusion de sa vie, afin de lui donner le moyen de satisfaire à ses crimes, comme apparemment il a fait, mourant d'une façon qu'il a laissé sujet de croire à tous que ça été pour le plus grand bien de son âme. Ce personnage qui portait en lui l'image de la même vertu, demeura au Montréal toute l'année suivante, mais enfin on le reconnut par quelques promenades qu'il faisait fréquemment dans le bois avec une sauvageuse qu'il engrossa, ce qui découvrit l'erreur de ses beaux prétextes."

Le texte de M. Dollier de Casson ne laisse pas de doute possible sur la fin de M. de la Barre. Il finit ses jours sous une barre qui était plus pesante que celle de son nom. Pour nous, ceci veut dire qu'il subit le supplice de la roue. On sait que les assassins et les voleurs de grands chemins, avant de subir le supplice de la roue, avait les bras, les jambes et les reins rompus à l'aide d'une barre de fer.

Où et quand le sieur de la Barre termina-t-il sa triste carrière? Quel crime avait-il commis? Voilà des questions auxquelles nous ne pouvons répondre pour le moment.

P. G. R.

LES DISPARUS

R. P. Pierre Pampalon — Né à Lévis le 13 juillet 1861, du mariage d'Antoine Pampalon et de Josephite Dorion. Entra chez les Rédemptoristes en 1881. Ordonné prêtre à Beauplateau, en Belgique, le 11 octobre 1887. Missionnaire en Belgique, puis à Sainte-Anne de Beaupré, à Hochelaga, etc. Décédé à Montréal le 22 janvier 1921. Auteur de *Notice biographique du R. P. Alfred Pampalon, Rédemptoriste*, publiée en 1902.

(1) M. de la Barre, grand hypocrite, amena 60 hommes (M. de Belmont, *Histoire du Canada*).

LE FIEF HERTEL

Nous sommes en 1644; Trois-Rivières est fondée depuis dix ans et compte une centaine de Français. C'est le poste de traite le plus important de la Nouvelle-France et l'on y verra tour à tour, des interprètes et des découvreurs tels que Thomas Godefroy, François Marguerie, Jean Nicolet, Jacques Hertel, Jean Amyot, Charles Lemoine et Pierre Boucher, qui, pour la plupart, deviendront célèbres dans les annales canadiennes.

Alors que la population des colonies anglaises s'élève déjà à plus de 10,000 individus, en dépit ou peut-être à cause des guerres civiles et religieuses qui déchirent le royaume de Charles 1^{er}, la petite colonie française ne grandit qu'imperceptiblement; son existence même est fortement en danger, car les Iroquois parcourent le pays, massacrant tout sur leur passage. La fondation de Montréal et de Sorrel (1) deux forts avancés, n'a pas barré la route aux Peaux-Rouges, ainsi qu'on l'espérait, car ces derniers font un détour, et, plus bas, ils sillonnent le fleuve ou dressent des embuscades sur ses rives jusqu'à proximité du Cap Diamant.

Il faudrait des colons ou des soldats pour neutraliser ces barbares, mais la France peut-elle protéger sa colonie? Louis XIII vient de mourir et le roi de cinq ans (Louis XIV) qui a recueilli sa succession soutient une rude guerre avec le continent. D'ailleurs, Richelieu est mort aussi, et la Compagnie des Cent-Associés qu'il avait créée pour peupler et ravitailler le pays, est loin de remplir ses engagements depuis la disparition de celui qui en était l'âme dirigeante.

Un pas gros de conséquence en faveur de la colonisation vient cependant d'être fait; pour la première fois, les habitants ont essayé de cultiver le blé et le résultat a été encourageant. Jusqu'à cette année (1643), les colons "avaient cru le climat trop froid pour cette plante et ils ne recueillaient pas encore assez de céréales sur leurs terres pour se nourrir toute l'année, de sorte qu'il fallait que le gouverneur pourvût en même temps, à la subsistance et à la sûreté des colons"(2).

(1) Ce fort fut d'abord nommé Richelieu.

(2) Garneau, *Histoire du Canada*, I, 136.

Sur le territoire qui, deux siècles plus tard, portera le nom de comté de Champlain, M. de la Ferté, abbé de la Madeleine, a concédé la seigneurie de Batiscan.

Elle a été donnée, comme on le sait, dans le but d'y établir les Sauvages convertis, mais la sécurité n'est pas assez grande pour réaliser ce projet: "tout le monde est armé et le laboureur ne s'aventure plus dans les champs sans son fusil" (1).

C'est pendant cette époque héroïque qu'une nouvelle concession fut "baillée" à l'interprète Hertel à près de deux lieues au-dessous des Trois-Rivières, "par contrat en parchemin, signé de la Ferté et ses témoins, scellé de son sceau et daté du 5 avril 1644, lequel contrat portait une demi-lieue de front sur le bord du Saint-Laurent, avec deux lieues de profondeur en fief, avec droit de justice, à la charge d'une peau de castor d'une livre et demie, de trois ans en trois ans" (2).

On trouvera peut-être étrange ce choix d'une concession aussi éloignée des Trois-Rivières? Il semble qu'Hertel aurait pu obtenir un site plus rapproché du fort où il demeurerait! La conjecture la plus raisonnable c'est que les terres du Cap, à partir du Saint-Maurice, en descendant, étaient déjà demandées et promises. D'ailleurs, l'éloignement pouvait-il effrayer un coureur de bois qui habitait l'Amérique septentrionale depuis près de trente ans? Aussi bien l'espérance ne lui souriait-elle pas, alors, comme à tous ceux qui vivaient ici? Ne lui disait-elle pas qu'avec le moindre secours d'outre Atlantique, la colonie ferait bon marché des peuplades qui la harcelaient? Enfin, le concessionnaire, tour à tour, chasseur et traitant, était-il sans connaître les environs des Trois-Rivières et sans savoir quels étaient les meilleurs endroits pour fonder un établissement?

L'historien des Trois-Rivières, Benjamin Sulte, parle, dans plusieurs de ses ouvrages, de cet homme remarquable qu'il paraît affectionner avec raison. Empruntons-lui quelques notes biographiques qui nous aideront à connaître cet intéressant pionnier, lequel portait des "gants à frange d'or

(1) Garneau, *ibid.*

(2) Contrat Pinard-du-Haut, greffe Aneau 1670.

et des manteaux fastueux jusque parmi les souches de son désert" (1).

Originaire du bourg de Fécamp en Normandie, Jacques Hertel, sieur de la Frenière, était venu en Canada avec Champlain, quelques années après la fondation de Québec, en même temps que Godefroy, Nicolet et Marguerie et comme eux, il resta au pays après la prise de Québec par les Anglais en 1629. Pendant l'occupation temporaire de Kirke, il vécut parmi les Sauvages, se perfectionna dans leur langue, connut leurs moeurs et leurs coutumes et ne reparut qu'au retour des Français, en 1632. Ayant reçu une terre aux Trois-Rivières, l'année suivante, il s'y établit définitivement en 1636, et cinq ans plus tard il épousa Marie Marguerie, soeur de l'interprète de ce nom.

La compagnie des Cent-Associés, à l'emploi de laquelle il était, paraît l'avoir tenu en haute estime, car elle lui accorda plusieurs concessions pour le rémunérer de ses services, sans doute. Notons, en 1633, une terre, au même endroit, le 16 août 1637, une seigneurie au sud du fleuve, en 1644, une terre aux Trois-Rivières, puis le fief dont il est question.

Lorsque Jacques Hertel devint propriétaire du fief, au-dessous du Cap de la Madeleine, la guerre faisait rage et malgré son intention d'en tirer profit le plus tôt possible, il est fort probable que ce n'est qu'après la grande paix conclue aux Trois-Rivières, en 1645, qu'il fit commencer le défrichement et construire par Sébastien Dodier, une maison primitive, "propre tout au plus à loger les bûcherons" et dont la charpente ne lui coûta que 60 écus (2).

Cette première maisonnette s'élevait dans l'anse profonde où la toute petite rivière des Cormiers jette ses eaux brunes dans les flots verts du grand fleuve.

Cet emplacement, qui ne devait pas être éloigné du Saint-Laurent, n'existe plus puisque nous dit M. Sulte (3), le fleuve a envahi depuis cent ans une bande de trois à

(1) Sulte, *Histoire des C.-F.* I, 149.

(2) Inventaire de feu Hertel, dressé par DuPlessis, commis au greffe des Trois-Rivières, le 21 août 1651.

(3) Sa popularité se démontre par le fait qu'il fut élu premier syndic de sa ville, lorsque la compagnie des habitants succéda à la compagnie des Cent Associés.

quatre arpents le long de la rive nord, depuis entre Trois-Rivières et Batiscan”.

Hertel avait abattu près de sept arpents de forêt lorsque les événements le forcèrent à discontinuer le déboisement de son fief, car la paix fut rompue en 1646 et les Iroquois devinrent maîtres de notre grande voie fluviale. Dès le printemps de 1647, ils infestaient la vallée du Saint-Laurent. M. de Montmagny et son escorte qui remontaient de Québec rencontrèrent en route une chaloupe des Trois-Rivières, conduite par Jacques Babelin dit la Crapaudière commandant du fort Richelieu (1) qui les avertit de la prise de Hurons par les Iroquois, à la rivière Faverel (2).

L'indifférence pour le Canada était telle à ce moment que M. de Montmagny “faute de troupes, se voyait témoin passif de la lutte des Sauvages, exposé souvent à leurs insultes, sans pouvoir faire respecter son drapeau qu'ils venaient braver jusque sous les canons du fort (3)”.

Ce fut au cours de cette période malheureuse que la mort frappa Hertel, le 10 août 1751, aux Trois-Rivières, pendant qu'il visitait un de ses locataires, Antoine Desrosiers, que l'on retrouve plus tard remplissant les fonctions de juge dans la seigneurie de Champlain (4).

Du mariage d'Hertel avec mademoiselle Marguerite naquirent: François, sieur de Chambly, surnommé le “Héros” le plus illustre des enfants des Trois-Rivières, qui épousa, à Montréal, Marguerite Thauvenet, fille d'un capitaine du régiment de Brinon; Marie-Madeleine, femme du chirurgien Pinard, et Marguerite, qui se maria à Jean Crevier de Belerive, seigneur de Saint-François.

Hertel occupe une place importante dans l'histoire du Canada, dans celle des Trois-Rivières (5) et surtout parmi ces truchemens des premiers temps de la colonie qui tous, furent des hommes vaillants, énergiques, ambitieux et non de vulgaires aventuriers. Normands, pour la plupart, Cham-

(1) Sulte, *Histoire des Trois-Rivières*, p. 4.

(2) Sulte, *H. des C.-F.* III, 12.

(3) C'est ainsi que le *Journal des Jésuites* désigne souvent le Cap de la Madeleine. Quant au fief Hertel, il a parfois porté les noms de St-Jacques des Hertelets et de l'Arbre à la Croix.

(4) Garneau *Histoire du Canada*, I, 32.

(5) Inventaire déjà cité.

plain les avait choisis avec soin, car les services qu'ils devaient rendre exigeaient des caractères fermes sur lesquels on pouvait compter. Après avoir vécu avec les naturels, après avoir parcouru le pays et s'être renseignés sur ses prodigieuses ressources, après avoir goûté à cette attirante vie libre, au milieu d'une nature vierge, aussi pittoresque qu'immense, ils oubliaient la mère patrie, s'attachaient à cette contrée neuve et désiraient y finir leurs jours.

Ils profitaient de leur influence et de la considération qu'on leur témoignait pour se tailler des domaines et fonder cette valeureuse noblesse canadienne qui donna tant d'éclat à la Nouvelle-France.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Dans le *Voyage aux Etats-Unis* de Moreau de Saint-Méry, qui a été publié pour la première fois à New Haven en 1913, je rencontre, à la date du 2 mars 1795, les lignes qui suivent :

“J'eus à diner M. Martial Larocque, de Montréal en Canada, à qui je remis un éloge de Turc de Castelvevre pour les Soeurs Grises de Montréal. Combien je le trouve intéressant. Combien il me dit de choses du pays qu'il habitait depuis longtemps, de la situation et des sentiments des Français. Quelle intéressante journée pour mon esprit et pour mon cœur!”

Qui était ce Martial Larocque qui, lors de son passage à Philadelphie, en 1795, intéressa si fort Moreau de Saint-Méry ? Était-il Français ou Canadien ?

A. F.

Peut-on me dire où et quand sont morts John Barnes, Louis Dunière et Matthew MacNider, tous députés au premier parlement du Bas-Canada ; également où et quand sont nés John Barnes, Matthew MacNider, John Lees et James Tod, députés au même parlement ?

E. S.

LA BAIE DE CABARRUS

Dans le *Bulletin* d'octobre dernier, un correspondant demande quelle est la vraie origine du nom géographique Gabarus. Il est évident qu'il n'a pas été satisfait de l'explication donnée, après d'autres d'ailleurs, par un magistrat retraité de la Nouvelle-Ecosse et d'après laquelle le nom de Gabarus ne serait qu'une corruption du terme "chapeau rouge".

On ne lira peut-être pas sans intérêt ce que sir John G. Bourinot a écrit sur le sujet dans le *Mémoire sur le Cap-Breton* qu'il a communiqué à la Société Royale du Canada en 1891.

"L'origine et la signification de Gabarus — le nom de la baie si fameuse dans l'histoire des deux sièges de Louisbourg—ont rendu perplexes bien des chercheurs. Chez tous les auteurs français, la baie porte son nom actuel, mais dans la plupart des récits anglais des sièges de 1745 et de 1758, elle apparaît sous le nom de Chapeau rouge. Quelques-uns peuvent penser qu'il y a une relation entre les deux appellations et que les colons anglais en 1745 ont simplement transformé par erreur Gabarus en Chapeau Rouge, ces noms respectifs résonnant à peu près de même façon dans la conversation ordinaire. Parkman a émis un doute sur l'identité des deux noms, mais n'a pas résolu le problème. Il est digne de remarque cependant que le nom de Chapeau rouge n'est pas inconnu par ailleurs dans la nomenclature géographique de la Nouvelle-France. Il se retrouve encore dans la Baie de Plaisance, sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, directement en face de Gabarus, dans le Cap-Breton. Durant l'occupation de Plaisance par les Français, Chapeau Rouge fut un poste d'une certaine importance et il en est fait mention fréquemment dans les documents de l'époque. Plusieurs personnes avec qui j'ai discuté la question sont d'avis que le nom de Chapeau rouge peut avoir été donné à la baie du Cap-Breton par les colons venus de Plaisance et des environs en souvenir de leur ancienne habitation dans Terre-Neuve; ce n'est cependant qu'une conjecture et il n'y a pas un seul témoignage qui l'appuie. Dans la carte de Bellin de 1744, Gabarus prend la forme plus mystérieuse encore de

Gabori. En fait, la baie semble avoir été nommée vers les premiers temps de son histoire d'après un certain Cabarrus, un Français de Bayonne, qui fut le premier à visiter ces eaux... La famille de Cabarrus, ou Gabarrus, comme elle était quelquefois appelée, a été de temps immémorial intimement mêlée au commerce de Bayonne, et pendant nombre d'années a fait le commerce des pêcheries dans l'Acadie et dans la Nouvelle-France. Elle avait même un établissement dans la baie qui porte aujourd'hui son nom."

Et sir John Bourinot, après avoir ajouté en note qu'il doit les renseignements qui précèdent à M. Alphonse Pinart, de la Société de Géographie de Paris, reproduit une note extrêmement significative dont le libraire Dufossé, de Paris, dans un catalogue de manuscrits paru peu de temps auparavant, avait fait suivre la description d'une pièce intéressant la famille Cabarrus, à savoir les *Lettres de noblesse accordées au Sieur Dominique de Cabarrus*, négociant de Bayonne, et données à Versailles au mois d'avril 1789. "C'est le frère du Sieur Dominique de Cabarrus, notait M. Dufossé, qui a donné son nom à la baie Cabarrus à l'Isle Royale."

Il est regrettable que le digne libraire, qui paraît si sûr de ce qu'il avance, n'ait pas songé à nous donner les prénoms de ce frère du sieur Dominique de Cabarrus. C'est à se demander toutefois s'il n'a pas oublié que la fameuse baie de l'île Royale était déjà connue sous le nom de Cabarrus dès 1744 et même auparavant. Le parrain de la baie aurait des chances d'être plutôt le père que le frère du sieur Dominique de Cabarrus qui n'a été anobli qu'en 1789. Qui sait même, puisque nous remontons, si l'on ne découvrirait pas en lui le grand-père de la fameuse madame Tallien, née Thérèse Cabarrus?

Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas qu'on doive le moins du monde hésiter à se ranger à l'opinion de sir John Bourinot. Il semble bien que le nom de Gabarus vient de la famille Cabarrus et que Chapeau rouge dans les textes anglais n'en est qu'une transcription phonétique par à peu près.

Qu'on nous permette d'indiquer à notre tour deux ou trois petits faits qui, sans être absolument concluants, n'en corroborent pas moins la thèse de sir John Bourinot.

Le 4 juin 1736, le président du Conseil de marine, écrivant à MM. de St-Ovide et Lenormant, gouverneur et intendant de l'île Royale, leur demandait de voir au règlement de certaines sommes d'argent dues à la veuve du sr de Cabarrus de Bayonne, par des officiers et divers habitants de la Colonie (*Rapport des Archives Canadiennes pour 1904*, p. 231). Ceci indique que, dès avant 1736, un Cabarrus de Bayonne avait été en relations d'affaires suivies avec l'île Royale, et il est permis de penser qu'il y avait même fait des séjours dans l'intérêt de son commerce. Nous retrouvons des Cabarrus à l'île Royale jusque dans les toutes dernières années de l'occupation française. Nous avons noté nous-même, dans le registre de Louisbourg, la présence à un baptême d'un chevalier de Cabarrus, à la date du 6 mai 1756.

Mais ce qui nous paraît plus significatif encore, c'est que le sieur de la Roque, arpenteur, dans le recensement qu'il a fait de l'île Royale, en 1752, sur l'ordre du comte de Raymond, mentionne à deux reprises différentes le hâvre de Cabarrus, et il faut croire que Cabarrus apparaît bien nettement écrit dans le manuscrit original, puisque le copiste qui a préparé le susdit recensement pour le *Rapport des Archives Canadiennes de 1905* (vol. II, p. 5) a cru devoir, pour l'acquit de sa conscience, faire suivre le mot Cabarrus du correctif suivant entre parenthèses; (sic pour Gabarus).

D'ailleurs, s'il est vrai que dans la carte de Bellin de 1744, la fameuse baie est appelée de Gabori, dans presque toutes les autres cartes françaises d'avant 1758, elle est appelée baie de Cabarrus, et non pas de Gabarus.

AEGIDIUS FAUTEUX

QUESTION

Le "serpent", instrument à vent employé autrefois pour soutenir le chant d'église, a-t-il jamais été en vogue dans les lutrins des églises canadiennes? Avant l'incendie de la basilique de N. D. de Québec il figurait avec d'autres attributs ecclésiastiques dans une sculpture qui dominait le lutrin de cette église et on le rencontre encore dans des morceaux de sculpture de quelques-unes de nos vieilles églises.

Lot.

LE BERCEAU DE LA FAMILLE DE LESSARD

La question du lieu d'origine en France de notre ancêtre Étienne de Lessard fait, depuis quelque temps, couler beaucoup d'encre. Les uns veulent absolument en faire un Champenois, les autres et pour le plus grand nombre le font venir de Normandie.

Le sujet est des plus intéressants pour tous ceux qui portent notre nom et comme membre de la nombreuse descendance du seul de Lessard venu de France en Amérique, je me permets d'entrer dans la discussion. Et, tout de suite, j'affirme que nous ne sommes pas d'origine champenoise, ni parisienne, comme on l'a prétendu récemment, mais bien normande. Et voilà sur quoi je me base.

I.—L'abbé Tanguay qui n'en est pas à une erreur près dans son *Dictionnaire généalogique*, en commet une sérieuse quand il donne comme nom de famille de la mère d'Étienne de Lessard, le nom du village qu'elle et son mari habitaient en France. En effet, à la page 173 du 1^o volume de son *Dictionnaire* on voit ceci :

“1652 (8 avril) Québec

I.—De Lessard-Étienne, baptisé en 1623, fils de Jacques et de Marie Chamboy, évêché de Sens, etc., marié à Marguerite Sevestre, etc.,” or, l'acte de mariage dont j'ai copie entre les mains et dont l'original se trouve au bas de la première page du premier registre de la basilique de Québec, porte qu'Étienne de Lessard est fils de Jacques et de Marie (ici le nom de famille est illisible) mais qu'il vient de Chamboy, *évêché de Sens*.

II.—Nous touchons ici à une autre erreur, mais l'abbé Tanguay n'en est pas le coupable. Il n'y a jamais eu aucun village ni aucune paroisse du nom de Chamboy dans l'Yonne ni la Côte d'Or où se trouve l'évêché de Sens, mais il y en a une qui s'appelle maintenant *Chambois* dans l'évêché de *Sées*, tout près de cette dernière ville, d'Alençon et d'Argentan, région d'où sont venus un grand nombre de colons français au 17^{ème} siècle. Pour moi, il est évident que le transcripteur de l'acte de mariage dans le registre a commis une erreur,

facile à comprendre, et qu'il a remplacé le deuxième *e* du mot Sées par un *n*. — L'abbé Ferland, d'ailleurs, dans son *Histoire du Canada*, ne s'y est pas trompé et fait venir Etienne de Lessard de l'évêché de Sées.

III.—J'arrive de France et vu que la question m'intéressait beaucoup, je me suis rendu le 17 septembre dernier au village de Chambois, dans l'Orne, au sud et à deux heures de Lisieux, en automobile. Je voulais en avoir le cœur net.

Qu'on me permette de raconter ma visite à Chambois :

Nous avons quitté Lisieux après déjeuner, vers une heure et demie, et nous suivions la grande route qui conduit à Alençon, au milieu des grands ormes et des milliers de pommiers qui rendent si belle la campagne normande. A Vimoutiers, nous obliquons à droite et un quart d'heure après, nous sommes à Trun, gros bourg qui sert de chef-lieu du canton du même nom et dont dépend Chambois, à six kilomètres de distance. C'est une affaire de quelques minutes et après avoir suivi une longue rue qui serpente en descendant, nous arrivons sur la place entourée de l'église, de la mairie et de l'école et au milieu de laquelle se dresse le monument aux enfants de Chambois morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Nous descendons de voiture et j'examine l'église datant du 12^{ème} siècle. C'est là qu'Etienne de Lessard fut baptisé, qu'il fit sa première communion, les vieilles pierres du seuil que je vois furent foulées par ses pas, et je songe à toutes les centaines et centaines, pour ne pas dire les milliers de Lessard du Canada et des États-Unis issus de celui-là qui vécut ici et dont un des descendants vient contempler les lieux témoins de son enfance et de son adolescence.

J'ouvre la porte et j'entre. Vraiment, le sort me favorise. En effet, j'aperçois marchant dans la nef, seul, lisant son bréviaire, un prêtre, le curé de Chambois. Je m'approche et je me nomme. Tout de suite, le curé s'écrie : Ah ! vous êtes un Lessard, un de Lessard ! Et il me dit qu'il aime beaucoup les recherches historiques de sa vieille paroisse, qu'il s'y livre en fouillant dans les vieilles archives et qu'il y a maintes fois rencontré le nom de ma famille. Le secrétaire de la mairie, me dit-il, est très gentil et il me passe ses vieux

registres dans lesquels je puise à loisir. D'ailleurs, venez chez moi, je vais vous montrer tout ça.

L'abbé Frétigny nous fait voir avant de sortir, les vieux fonts baptismaux, les arceaux et le chœur de la vieille église, nous en photographions le portique, puis nous le suivons chez lui où il va chercher une liasse de parchemins jaunis et les étale sur sa table. Ce sont les registres de l'état civil de Chambois qui commencent en 1662, c'est-à-dire une quinzaine d'années après le départ d'Etienne de Lessard. Et, tout de suite, à partir de 1670, j'aperçois tout le long d'une vingtaine de pages, au bas d'un grand nombre d'actes de mariages ou de sépultures, la signature de Jacques de Lessard, qui pouvait être difficilement, étant donné les dates, le père d'Etienne, mais plutôt son frère. Ce Jacques de Lessard devait demeurer près de l'église et était sans doute un des rares habitants de Chambois sachant signer, et on devait requérir ses services toutes les fois qu'à l'église on avait besoin de la signature d'un témoin. Et les noms de Lessard se montrent ici et là, les vieux noms de la famille conservés au Canada et dont plusieurs sont ou étaient encore portés par les miens: François (le nom de mon père), Pierre, Louise, Charles, Anne, etc.

Pour moi, cela est probant; nous venons de Chambois, en Normandie. Il n'y a plus de Lessard dans ce lieu. Le dernier dont les registres fassent mention était en l'an II de la République, un lieutenant de gendarmerie. Mais l'abbé Frétigny me déclare qu'un peu à l'ouest du département de l'Orne où nous sommes, à Domfront, il y a quantité de Lessard, et puis dans la Mayenne, à Laval, sans compter la région de Nantes où dans la ville même de ce nom, il existe un médecin du nom de Charles Lessard.

Avant de quitter Chambois, nous jetons un dernier coup d'oeil sur le monument aux morts de la guerre. Il est simple mais très beau. Un poilu s'affaisse mourant et soutenu dans les bras de la patrie, jette un dernier regard sur la pointe du clocher en pierre de sa vieille église. Sur les plaques de granit du socle, s'alignent les noms des quatorze enfants de Chambois morts pour le pays. Il y a un Boulay, un Fontaine, un Hardy, noms bien canadiens.

J'embrasse d'un regard tout ce paysage que je ne reverrai sans doute jamais, je dis adieu au bon curé de campagne qui s'est fait mon guide et nous repartons.

Dans mon opinion, la question est résolue, c'est de là qu'est parti l'ancêtre, et cette terre que je foule couvre les cendres de ceux qui avant lui furent les pères de notre famille. Cela fait quelque chose au cœur de voir le berceau de sa race.

ALPHONSE LESSARD

LA VILLE DE NICOLET

Feu M. l'abbé Joseph-Elzéar Bellemare s'était proposé d'écrire une histoire complète de Nicolet. Son travail devait comprendre deux parties distinctes : la première, l'histoire de la seigneurie de Nicolet, la seconde, l'histoire de Nicolet au point de vue paroissial et civil. Seule, la première partie a été publiée en 1924 en un fort volume de 410 pages.

SAINTE-GENEVIEVE DE BERTHIER

Sainte-Geneviève de Berthier comprend les fiefs ou seigneuries de Comporté, Antaya ou Dorvilliers et Randin, Vilmur ou Berthier concédés le même jour (29 octobre 1672), le premier au sieur de Comporté et le second au sieur Randin.

L'histoire de Sainte-Geneviève de Berthier (Berthier-en-haut) se trouve dans le *Précis de l'histoire de la seigneurie, de la paroisse et du comté de Berthier, P. Q., Canada*, publié en 1889 par M. l'abbé S. A. Moreau.

LA VILLE DE COATICOOK

Coaticook est une jolie petite ville du comté de Stanstead d'une population d'un peu plus de 4,000 âmes. On compte trois paroisses catholiques à Coaticook : Saint-Edmond, Saint-Jean l'Évangéliste et Saint-Marc l'Évangéliste.

En 1925, M. l'abbé Albert Gravel a publié *l'Histoire de Coaticook*. On trouve dans ce livre l'historique des commencements de la ville, des trois paroisses qu'elle contient, de ses industries, de son administration municipale, etc., etc.

DOCUMENTS SUR M. D'AILLEBOUST
DE DOUGLAS

Etat des services du sieur d'Ailleboust de Douglas, fils de gentilhomme, âgé de 24 ans, enseigne en pied dans les troupes détachées de la Marine en Canada, relatif à différentes opérations militaires qui sont faites dans cette partie de l'Amérique septentrionale pendant la présente guerre :

Le 16 avril 1753, j'ai reçu de M. Duquesne en entrant au corps cadet un ordre de faire les fonctions de garçon major dans un détachement commandé par M. Saint-Martin pour aller à la Presque-Isle, et, le 19 juillet, je fus détaché sous M. de Repantignie contre un détachement anglais qui étoit venu favoriser la traite de trois marchands dans la Rivière-aux-Bœufs; le 7 août, je rentrai et le 25 octobre, je redescendis pour garnison.

Le 15 avril 1754, je partis sous les ordres de M. Saint-Martin avec le même agrément de faire les fonctions de garçon major pour établir Châtakouin; je fus employé à faire faire un chemin de trois lieues.

Le 9 juin, je fus détaché pour le fort Duquesne d'où je repartis sous M. de Villiers pour l'affaire de la Nécessité. J'y fus blessé et rentrai en garnison le 18 octobre de la même année.

Le 18 mars 1755, je partis sous les ordres de M. le chevalier de Céloron pour aller pédestrement à Frontenac d'où je repartis sous les ordres de M. Denois le 16 avril pour le fort Duquesne. J'en repartis pour aller contre des Anglais dans un détachement commandé par M. d'Erigoville (Rigauville), le soir de mon retour pour le même objet, et le lendemain pour l'affaire commandée par M. Dumas après la mort de M. de Beaujeux.

Le 9 juillet, je partis pour Montréal avec des lettres de M. Contrecoeur. Le 19 août, je fus détaché pour Carillon d'où je fus tiré du détachement de M. Dieshot. Le 9 octobre, j'eus ordre de rester à Carillon sous les ordres de M. La Corne l'aîné qui m'occupa tout l'hiver à faire divers détachements jusqu'au 6 mai 1756 où je fus occupé également sous le chevalier, son frère, jusqu'au 10 octobre, tems où je repartis pour garnison.

Le 18 janvier 1757, je partis sous M. de Rigueau (Rigaud) pour aller brûler des bateaux afin de retarder la manoeuvre des ennemis. L'objet rempli, je rentrai à Carillon et le reste de l'hyver je fus occupé à faire divers détachemens. Le 22 may, je partis avec M. Gaspé pour aller nous retrancher au Portage. Le 13 juin, nous y fûmes attaqués infructueusement.

Le 28 juin, j'eus ordre de joindre un détachement de volontaires, commandé par M. de Villiers, qui partit sur le champ de Carillon pour le fort George afin de couvrir l'artillerie et d'assurer le débarquement à la majeure partie de l'armée qui étoit en bateaux. Le 18 septembre, je rentrai en garnison.

Le 7 may 1758, je partis sous M. de Montegron de Langy avec un détachement d'élites. Nous fûmes occupés ensemble et en particulier à faire des découvertes afin d'instruire M. le marquis de Montcalm des manoeuvres ennemis jusqu'à l'affaire du général Hawlt où il fut blessé dans la retraite et moy je fis un prisonnier qui servit beaucoup et me valut la confiance particulière du général Montcalm. Tout le lendemain, je fis un feu de petite guerre en avant des grandes gardes; je me reployai sur les onze heures en favorisant leurs retraites, tems qui suivit l'affaire générale. Sur les deux heures, j'eus ordre du général de sortir sur la gauche de notre abastie afin d'instruire d'une colone qui avoit été reconnue par un de mes vedètes.

A huit heures, j'eus ordre de suivre avec quinze hommes la retraite des ennemis jusqu'au fort George et le général Montcalm m'ordonna à mon retour d'en aller rendre compte au marquis de Vaudreuil avec une lettre conçue en ces termes: "Je vous envoie le s. d'Ailleboust qui vous rendra compte de l'affaire de M. d'Abercrombie. Personne n'a plus de part à cette affaire que luy et le s. de Montegron de Langy. S'ils étoient de mon ressort, je les nommerais à une compagnie, mais, monsieur, ils doivent tout espérer de votre justice."

Je repartis sur le champ pour rejoindre l'armée et le reste de la campagne, je fus en sous-ordre sous M. de St Luc et Marin. Le 10 novembre, je rentrai en garnison.

Reçu enseigne en pied en 1759. Le 3 janvier 1759, j'eus ordre de partir sous M. de Céleron l'ainé pour la Pointe au Baril. Le 15 février, je fus détaché pour aller aux Cinq Nations sonder leur façon de penser sur l'ouverture de la campagne et après avoir couru tous les dangers d'une nation prévenue, je rentrai à la Pointe au Baril.

Le 15 juin, je partis sous M. le chevalier de la Corne pour enlever un entrepôt ennemi, nous fûmes découverts. Le 7 juillet, je fus détaché à Choinguin. Je pris un courrier chargé d'ordres du général Amers à M. Gage "que la saison étant trop avancée, il n'avait plus rien à prétendre sur les postes de la Galette et de l'isle Angalot". Je fus détaché deux fois de suite pour le même objet. Et le 15 octobre, je redescendis pour garnison.

Le 19 février, j'eus ordre de marcher sous-lieutenant à une compagnie de grenadiers de la création du général Vaudreuil et je ne revins de cette affaire que le quinzième de la compagnie après avoir reçu deux coups de feu qui ne m'empêchèrent pas de mener ce reste glorieux à la victoire. Je restai aux hôpitaux jusqu'à la capitulation ce qui me met dans le cas de profiter du cartel 1759 réglé entre les deux cours.

* * *

Nous, colonel cy devant major et inspecteur des troupes détachées de la Marine, certifions que le sieur d'Ailleboust, enseigne en pied de ces troupes, s'est trouvé dans les actions mentionnées dans le présent état de ses services, et qu'il a donné partout des preuves de zèle et de courage. Fait à Montauban le 19 aoust 1761, pour copie.

(Signé) DUMAS

Ordre du général Duquesne :

Le marquis Duquesne, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des vaisseaux de Sa Majesté, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Il est ordonné au sieur d'Ailleboust, cadet des troupes de cette colonie, de faire les fonctions de garçon-major dans le détachement commandé par le sieur St-Martin et d'y servir en la dite qualité.

Fait à Montréal, le 16 avril 1753.

(Signé) DUQUESNE

Par Monseigneur Merel

Certificat du général Duquesne :

Le marquis Duquesne, etc.

Nous vous certifions que le sieur d'Ailleboust, cadet dans les troupes de cette colonie, a fort bien rempli tous ses devoirs dans les trois campagnes consécutives qu'il a faites à la Belle-Rivière et que les officiers sous lesquels il a servi, m'en ont rendu des témoignages avantageux et que de plus il a été blessé dans l'affaire du s. de Villiers. En foy de quoy nous luy avons accordé le présent certificat et apposé le cachet de nos armes pour luy servir et valoir en ce que de raison.

Fait à Montréal le 20 juin 1755.

(Signé) DUQUESNE

Par Monseigneur Merel

Certificat de M. de Lacorne :

Nous capitaine, chevalier de St-Louis, commandant au fort Carillon, certifions que le sr d'Ailleboust, cadet, a été employé tout l'hiver à faire divers détachements en qualité d'officier partisan où il a rempli avec zèle et satisfaction les missions qui luy ont été confiées et qu'il a soutenu et augmenté la bonne réputation qu'il s'était acquise les années précédentes.

Ce 28 mars 1756.

(Signé) LACORNE

Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand croix de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

Ayant jugé du bien du service du Roy de former une *cie* de grenadiers dans chacun des bataillons des troupes du détachement de la marine, nous, en vertu du pouvoir à nous accordé par Sa Majesté, et en considération du zèle, des services et de l'expérience du sieur d'Ailleboust, enseigne en pied des dites troupes de la Marine, l'avons nommé et établi nommons et établissons sous-lieutenant de la deuxième compagnie des grenadiers des dites troupes.

Mandons à M. Denis La Ronde, capitaine de la dite compagnie, de le faire recevoir et reconnaître en la susdite qualité de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. En foy de quoy, nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires. Fait à Montréal le 16 avril 1760.

(Signé) VAUDREUIL,

(Par Monseigneur) FLEURIAU

Certificat de M. Lacorne Saint-Luc:

Nous chevalier de St-Louis, capitaine d'une compagnie de la Marine en Canada, étant chargé des ordres de monsieur le marquis de Vaudreuil, gouverneur général pour le Roy en Canada, de monsieur le marquis de Montcalm, lieutenant général des armées du Roy, commandant les troupes de terre en ce pays, certifions que M. d'Ailleboust, officier des troupes de la Marine en ce pays, a fait plusieurs campagnes avec moy sur différents partis, qu'il s'est toujours distingué avec tout le zèle d'un bon officier. En foy de quoy nous lui avons donné le présent pour luy servir.

A Montréal, le 15 may 1760.

(Signé) LA CORNE SAINT-LUC

Paris, le 10 7bre 1761

Monsieur,

Je ne puis que vous réitérer la satisfaction que j'ai eue de votre exactitude à exécuter mes ordres et ceux des commandants sous lesquels vous avez été employé ainsy que du zèle que vous avez montré dans toutes les occasions pour le service du Roy particulièrement à la bataille du 28 avril 1760, où vous avez été blessé de deux coups de feu et avez donné des preuves du courage le plus opiniâtre. Je me ferai en tout tems un vrai plaisir de vous rendre justice et de vous obliger si j'en trouve l'occasion. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) VAUDREUIL, (1)

(1) Archives des colonies, série E. Communiqué par M. Claude de Bonnault.

LA PREMIERE PROCESSION DU VOEU ROYAL EN LA NOUVELLE-FRANCE

Le 10 février 1638, le roi Louis XIII, surnommé le Juste faisait à Marie, reine des Anges, la consécration de son royaume et il ordonnait qu'au jour et fête de l'Assomption de la Vierge, aurait lieu une procession dans toutes les églises.

A Paris, la fête du Voeu royal fut célébrée pour la première fois, le 15 août 1638, et on en fit une manifestation officielle, la plus grandiose possible. Toute la noblesse, tous les corps d'État, tous les corps de ville y participèrent.

Cette même année, "un sauvage, fils d'un chef de tribu, avantageusement connu des colons, passa en France pour rendre hommage au roi, non pas seulement au nom de son père et de sa nation, mais encore au nom des autres nations du pays. La première fois qu'il vit le roi ce fut à l'église; et il demeura singulièrement frappé de ce que ce prince priait Dieu comme les missionnaires enseignaient aux sauvages de le faire. C'était le premier jour de l'an; voyant le roi marcher au milieu de ses gardes, avec ses suisses et ses soldats en ordre, au son des tambours, il fut si stupéfait à ce spectacle, qu'il dit au P. Jésuite qui l'accompagnait : "Allons-nous en; j'ai tout vu, puisque j'ai vu le roi;" et tout le reste du jour, il resta sans parler, pensant sans cesse à ce qu'il avait vu. Lorsqu'enfin il fut présenté à Louis XIII, il mit aux pieds de ce prince une couronne de porcelaine, pour témoigner, par cet hommage, qu'il le reconnaissait, au nom de tous les peuples sauvages, pour leur vrai et légitime Souverain. Ce monarque lui fit un accueil plein de bonté et lui demanda s'il avait été baptisé, et s'il était sédentaire; donnant à connaître, par ces demandes, l'affection qu'il portait aux nouveaux chrétiens et à ceux qui résidaient auprès des Français pour professer la religion catholique. Le roi et la reine lui firent voir le Dauphin encore au maillot (1); et, après plusieurs autres actes de

(1) Le dauphin né le 5 septembre 1638, devint Louis XIV.

bienveillance, lui donnèrent en présent, pour les nations qu'il représentait, six habits magnifiques, où l'on ne voyait que toile d'or, velours, satin, panne de soie, écarlate.

Ce jeune sauvage qui était de Miskou, étant de retour en son pays, monta jusqu'à Québec, avec un certain nombre de ses compatriotes, et alla trouver M. de Montmagny, à qui il remit ces présents. Il y avait alors, dans ce lieu, des Hurons, des Algonquins, et des Montagnais; et tous en voyant ces habits, admirèrent la bonté du roi de France, qu'ils appelaient leur roi. Mais, pour éviter de faire naître la jalousie entre eux, comme il fut arrivé, si ces présents eussent été donnés à une seule nation, M. de Montmagny remit trois habits à ce jeune sauvage, l'un pour lui l'autre pour son fils, le troisième pour son père; et distribua les autres à trois sauvages chrétiens de trois nations. Ceux-ci en apprenant de la bouche de M. de Montmagny, que le roi de France leur envoyait ces présents, en témoignèrent d'abord leur surprise, et firent ensuite cette réponse, qui mérite d'être rapportée :

“Écrivez à notre roi que nous le remercions, et que nous l'admirons; et que, quand il ne nous aurait rien envoyé, nous ne laisserions pas de l'aimer.

“Au reste, gardez vous-même ces habits; car nous ne voulons nous en servir que quand on marchera en Procession pour prier Dieu pour le roi, pour la reine et pour leur fils. Et quand nous serons morts, si vous faites prier Dieu pour le roi, faites porter ces habits à nos enfants, afin que ceux qui viendront après nous sachent l'amour que notre roi nous a porté.”

* * *

Voici maintenant à quelle occasion on porta les habits du roi. “La première procession où ils s'en servirent eût lieu le 15 août de l'année 1639, fête de l'Assomption, en exécution du vœu que le roi avait fait, l'année précédente. La Nouvelle-France voulant donc reconnaître avec son roi cette divine Mère, pour sa Dame et sa Protectrice, fit alors cette procession solennelle pour la première fois. Dès le grand matin, les sauvages chré-

tiens entendirent la sainte Messe, communiaient; et tous les autres, qui étaient dans les environs de Québec, se réunirent pour assister à la Procession. Après la croix et la bannière, venait M. Gand, en tête des hommes sauvages, dont les six premiers étaient revêtus de ces habits royaux, allant deux à deux, dans un maintien grave et modèle. Après les hommes, marchait madame de la Peltierie ayant à ses côtés trois ou quatre filles sauvages, vêtues à la française, & ensuite toutes les filles et les femmes de sauvages en leurs propres vêtements. Le clergé venait après, suivi de M. le Gouverneur, des Français et enfin des Françaises, sans garder entr'eux d'autre ordre que celui de l'honnêteté chrétienne. La Procession qui s'était mise en marche, au bruit des Canons du Fort, se dirigea d'abord vers l'hôpital devant lequel les sauvages prièrent tous ensemble pour le roi et la reine, et remercièrent Dieu de la naissance du Dauphin; ce que firent aussi, dans la chapelle du Précieux Sang, le Gouverneur et les principaux des Français et des sauvages. De là on se rendit aux Ursulines; l'artillerie du Fort, salua la Procession à son passage; lorsqu'on fut arrivé à la chapelle, qu'on avait parée, on fit les mêmes prières qu'à l'hôpital, et les Ursulines chantèrent l'Exaudiat, comme les Hospitalières l'avaient déjà fait. Enfin on rentra dans l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Après la Procession, M. de Montmagny fit un festin à une centaine de sauvages, et les R. P. Jésuites prirent avec eux les six qui étaient vêtus des habits de parade, et leur donnèrent à manger dans leur maison. (1)

Inutile d'ajouter que la procession se fit ensuite chaque année à Québec.

* * *

A Montréal, le 15 août 1642, quelques mois après la fondation de la ville, on ne manqua pas de se rendre au vœu du souverain et la procession du vœu royal eut lieu. (2)

(1) Faillon, *H. de la C. F.*, 1, 328, 9.

(2) A. V. M. I, 341.

“La Consécration solennelle à Marie, fut renouvelée par le roi Louis XIV en 1650 et cent ans après la première, c'est-à-dire en 1738, par le roi Louis XV (1).”

Notons, enfin, que Napoléon 1^{er}, étant né le 15 août, le jour de l'Assomption devint en plus la fête de la naissance de l'empereur.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

R. P. *Emile Piché* — Né au Sault-au-Récollet le 26 avril 1856, du mariage de Basile Piché et de Joséphine Par-sillier-Lachapelle. Il entra dans la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul fondée par Jean Le Prévost et fut ordonné prêtre à Paris le 7 juin 1879. Il exerça son ministère dans les patronages d'Angleterre, d'Irlande et de France. En 1908, sur l'appel de Mgr Bruchési, il revint au Canada et fut mis à la tête de la nouvelle paroisse de Saint-Georges, à Montréal. C'est là qu'il décéda le 17 janvier 1917. Le Père Piché avait publié pendant son séjour en Irlande un ouvrage intitulé *Réponse à "Chez Paddy" s pour l'Irlande*. Le travail du Père Piché était une réponse à un ouvrage du baron de Mandat-Grancey qui avait eu un certain succès. A Saint-Georges de Montréal, le Père Piché dirigea un bulletin paroissial très vivant, *L'Action ouvrière*. A consulter sur le Père Piché *L'Action ouvrière* de janvier 1917, et la *Semaine Religieuse de Montréal* du 12 février 1917, article de M. l'abbé E.-J. Auclair.

Joseph Manseau — Né à Saint-Polycarpe de Soulanges le 6 septembre 1937, du mariage de Isidore Manseau et de Marie-Emélie Léger. Il devint comptable de la maison de librairie Cadieux et Derome, de Montréal. Il étudia aussi la sténographie Duployé et l'enseigna ensuite à l'Ecole du Plateau, à Montréal. Décédé à Montréal le 31 octobre 1887. Auteur de *Phonography made easy* (Montréal, 18..) et *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction, suivie d'un dictionnaire canadien* (Québec, 1881).

(1) Charles Dumaine, *Les Saints du canon de la messe*, p. 95.

LETTRES DE M. AUBERT DE GASPE, AUTEUR
DES *ANCIENS CANADIENS*, A SON PE-
TIT-FILS, M. DE BEAUJEU

Manoir Fraserville, Rivière-du-Loup, 1er février 1860.

Mon cher petit-fils,

Ta lettre affectueuse du 24e ultimo ne m'a été remise que ce matin et je m'empresse de te remercier de tout ce qu'elle contient de bons souhaits au commencement de cette nouvelle année. Quant à moi, cher enfant, ma carrière est à peu près finie; ce qui ne m'empêche pas d'être très sensible à tout ce qu'il y a d'aimable pour le vieux grand-père dans ta lettre; mais toi, mon cher Raoul, tu as, suivant le cours ordinaire de la vie, une longue carrière à parcourir, l'avenir est, pour ainsi dire, à ta disposition; car je maintiens, après une longue expérience des hommes et des choses, que sur 20 personnes, 19 sont les architectes de leur malheur. En remplissant tes devoirs envers Dieu, mon cher fils, tu es certain d'accomplir strictement tous les autres. Nous ne sommes plus au temps où la noblesse se piquait de ne savoir signer son nom qu'avec la pointe de son épée: un jeune gentilhomme, en Europe comme ici, rougirait d'ignorer ce que possèdent les autres jeunes gens moins favorisés par la naissance ou la fortune. Courage, mon cher enfant; le commencement des études est toujours aride et plus difficile; mais à mesure que tu avanceras tu y trouveras un charme qui te récompensera des dégoûts que tu auras d'abord éprouvés.

J'ai eu d'autant plus de plaisir à recevoir ta lettre que tes deux soeurs m'avaient écrit au commencement de cette année et que j'étais peiné du silence de mes petits-fils. Je te remercie d'avoir pensé à ton vieux grand-père qui n'oublie, lui, aucuns de ses petits-enfants dans ses prières.

Adieu, mon cher Raoul, que le Bon Dieu veuille bien exaucer les prières que je fais tous les jours pour le bonheur de mes enfants.

Ton grand-père qui t'aime,

PH. A. DE GASPÉ

M. Raoul de Beaujeu.

Québec, 14 janvier 1862

Mon cher petit-fils,

Je ne reçois qu'à l'instant la lettre du 2e jour de janvier, que ta mère avait oubliée à Montréal. Je te remercie de tous les bons souhaits qu'elle contient et prie Dieu de répandre sur toi ses bénédictions au commencement de cette nouvelle année: nous en avons tous grand besoin, mon cher fils; le vieillard bien vite octogénaire qui s'achemine vers la tombe la plus proche, comme l'enfant à peine échappé des bras de sa nourrice.

Tes parents me font beaucoup de louanges de toi; ils me disent que tu es un jeune homme rangé et studieux; j'en suis charmé, nous vivons dans un siècle où le jeune noble est menacé à chaque instant de ternir son blason s'il n'est à la hauteur de tous ceux avec qui il a des rapports continuels. Persévère, mon cher enfant, et crois-moi

Ton affectionné grand-père,

PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu, Montréal.

Québec 12 janvier 1863

Mon cher Raoul,

J'ai été bien sensible à ton souvenir, et prie Dieu en te bénissant qu'Il t'accorde du courage dans tes études, surtout dans les circonstances où tu te trouves au commencement de ta nouvelle année scolaire. Il faut de la persévérance dans les études et je suis certain qu'elle ne te fera pas défaut. C'est si agréable ensuite de jouir des fruits de l'instruction que l'on a reçue dans son enfance et dans sa jeunesse.

J'espère toujours avoir le plaisir de te posséder l'été prochain au vieux manoir de Trois-Saumons où nous avons eu tant d'agréments l'année dernière. La mort y a malheureusement frappé une victime qui m'était bien chère! que la volonté de Dieu soit faite! Il est bien malheureux pour un père de survivre à ses enfants! ce sont les enfants qui doivent, suivant le cours de la nature, fermer les yeux à l'auteur de leurs jours. Mais pourquoi attrister ta jeune âme! toi qui commence à peine la vie, ne peux encore comprendre les

grandes souffrances de l'humanité. Adieu, mon cher fils, je te souhaite tout ce que tu peux désirer en attendant le plaisir de te revoir. Toute la famille me charge d'amitiés et d'heureux souhaits pour toi.

Ton grand-père qui t'aime,

PH. A. DE GASPE

M. G. R. de Beaujeu
Étudiant C. Ste-Marie
Montréal.

Québec, 2e janv. 1864

Mon cher petit-fils,

Tu ne saurais croire le plaisir que ta lettre m'a fait, car je ne cesse de penser à toi qui donnes tant de consolation à ta famille; et je fonde sur toi les plus grandes espérances. Pendant que tes contemporains, moins heureux que toi, seront les jouets des passions fiévreuses de la vie, tu en parcoureras le chemin paisiblement livré à des paisibles jouissances, et tu termineras une carrière honorable sans remords et sans regrets. C'est le jugement que j'ai porté sur toi pendant le peu de temps que j'ai joui de ta société et je me trompe rarement à mon âge sur celui que je porte des hommes et des choses.

Tu as bien raison, mon cher enfant, de dérober peu de moments à l'étude qui sera pour toi une source inépuisable de consolation et d'agréments dans tes rapports avec la société ou dans la solitude de ton cabinet. Travaille toujours avec constance sans te laisser rebuter par les obstacles sans nombre que tu rencontreras sur ton chemin, par les dégoûts quelquefois plus décourageants que les obstacles sérieux et tu finiras par surmonter toutes les difficultés que présente l'étude. Adieu, mon cher Raoul, j'écris bien à la hâte ayant un grand nombre de réponses à faire aux lettres que je reçois de toute ma famille. Que le bon Dieu répande ses bénédictions sur toi comme je l'en prie au commencement de cette nouvelle année que tes tantes te souhaitent bonne et heureuse.

Ton grand-père qui t'aime,

PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Montréal.

Québec, 23e oct. 1864

Mon cher Raoul,

Je m'empresse de répondre à ton aimable et affectueuse lettre et de t'exprimer le plaisir qu'elle m'a causé. Ton départ après un si court séjour sous mon toit, a laissé un grand vide dans ma maison; et j'invite ta mère de t'envoyer de temps à autre égayer notre solitude. Notre hospitalité n'est pas princière comme celle que nous donne Mr le comte de Beaujeu, mais nous la donnons d'aussi bon cœur, et nous avons par fois, comme dit le refrain d'une ancienne chanson canadienne, "de bons petits moments".

Je vois que ton frère Esaü est parti de nouveau pour la chasse; dis-lui de ma part que quand il aura fini de régaler les beautés de Montréal qu'il pense à ses amis de Québec qui ont le bec aussi fin que les belles demoiselles de votre heureuse ville.

J'ai fait tes commissions à tes tantes qui me chargent de leurs amitiés pour toi. Ta tante Philomène savait très bien que tu ne l'as pas oubliée. Tu devrais raconter à ta mère, si tu ne l'as pas fait, la scène du nègre et du petit garçon à bord du vapeur; et le rôle qu'a joué ta tante Philomène qui voulait que le petit blanc soit le fils de l'horrible nègre. Il n'y a absolument rien de nouveau à Québec; la ville est au calme plat après les nombreux diners et fêtes de la semaine précédente. Adieu, mon cher Raoul, au plaisir de te revoir; et crois moi en attendant,

Ton affectionné grand-père,

PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu

Québec, 2 janv. 1865

Mon cher Raoul,

Quoique ce soit un bien ancien usage de se complimenter au commencement d'une nouvelle année, je n'en suis pas moins sensible aux lettres affectueuses que je reçois de mes petits-enfants et aux bons souhaits qu'elles contiennent. Il est aisé de voir que ce n'est pas un simple devoir de forme, d'usage, que tu as remplis, mais que c'est bien du fond du

coeur que tu me souhaites de longs jours et surtout prospères et heureux. Et c'est bien, aussi, avec un coeur affectueux que je prie le ciel d'exaucer les demandes que tu lui fais, et les vœux que je fais pour ton bonheur.

Je t'écris à la hâte, car mon bureau est plein de lettres auxquelles je dois répondre au plus vite.

Chaque homme a sa spécialité; et je vois avec plaisir que tu as du goût pour les mathématiques, science positive et qui exerce le jugement et le rectifie. Un bon géomètre a toujours un jugement sain. Comme tu auras un jour à gérer des propriétés considérables, cette science te seras de la plus grande utilité. Je te prie de ne pas m'oublier auprès de M. Stevens que j'estime pour sa science et ses bonnes qualités; dis-lui combien je m'intéresse à son bonheur et qu'il ne sera jamais aussi heureux que je le souhaite. Adieu, mon cher Raoul, que le bon Dieu te bénisse comme le fais

Ton grand-père qui t'aime,
PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Coteau-du-Lac.

Québec, 12e janvier 1865

Mon cher Raoul,

Tu ne saurais croire le plaisir que me fait ta lettre affectueuse; je savais bien que tu ne m'avais pas oublié et que tes occupations seules t'avaient fait retarder à m'écrire plus tôt, et aussi t'ai-je accueilli avec la plus grande joie. Je te souhaite, en retour des bons souhaits que tu me fais, tout ce qui peut contribuer à ton bonheur. Quant à moi je ne puis résoudre si ce sont vos bons souhaits qui me profitent ainsi mais j'ai rarement joui d'une meilleure santé que celle que j'ai maintenant; tous ceux que je rencontre m'en félicitent. Je marche plus lestement que je ne l'ai fait depuis longtemps, et si ce n'était la crainte de tomber dans les chemins glissants de l'hiver, je ferais honte à bien des jeunes gens. On ne doit pourtant pas se vanter, car la première marche que pique un vieillard à l'âge avancé de quatre-vingt un an, peut-être un taon. N'importe; je me porte bien, je prends beaucoup d'exercices, voilà le principal; j'oubliais l'appétit qui est excellent. Que peut-on désirer de plus.

Je vois, avec plaisir, que vous vous amusez très bien au Côteau et que la maison de Quiquerand et la vôtre n'en font qu'une; c'est une grande jouissance que la paix et l'union dans les familles.

La pauvre Made Loranger a mis au monde un autre fils qu'elle a perdu en naissant; toutefois après avoir reçu le baptême.

Adieu, mon cher Raoul; toute la famille t'embrasse. Ne m'oublie pas auprès de Mr Stevens qui est digne et respectable homme.

Crois-moi, avec affection,

Ton grand-père,

PH. A. DE GASPE

Mr Raoul de Beaujeu,
Côteau du Lac.

Québec, 1er janvier 1866

Mon cher Raoul,

J'ai eu le plaisir de recevoir ta lettre affectueuse du 30 ultimo et je te remercie des souhaits aimables que tu me fais au commencement de cette nouvelle année. La santé que tu me souhaites est un bienfait très acceptable à mon âge, mais quant à la gloire littéraire qu'en ferais-je sur le bord de ma tombe! Je suis, vois-tu, un peu égoïste et je préférerais être Philippe Aubert de Gaspé vivant que Chateaubriand mort! Mais ton intention est bonne, et en retour je te souhaite tout ce qui peut te rendre heureux, en un mot l'accomplissement de tous tes désirs. Tes oncles et tes tantes que j'ai vus ont été sensibles aux bons souhaits que tu m'as prié de leur faire et me chargent de te souhaiter une bonne et heureuse année.

Ton oncle Thomy qui a passé une partie de la semaine chez moi, ayant affaire chez Made Livernois, s'est chargé *ta lettre en main* de ta commission auprès d'elle et elle a promis de préparer les photographies pour lundi prochain. Je me ferai, d'ailleurs, un plaisir de passer chez elle et de l'activer si elle oublie de les préparer comme elle a promis de le faire.

Adieu, mon cher Raoul, et sois certain que tu ne seras jamais aussi heureux que le souhaite

Ton affectionné grand-père,
PH. A. DE GASPE

Monsieur Raoul de Beaujeu,
Côteau du Lac.

Québec, 17^e janvier 1866

Mon cher Raoul,

Ci-inclus sont les photographies de feu ton regretté et honoré père que Mad. Livernois m'a remis hier au soir. Je n'ai rien de nouveau à t'écrire. Embrasse ta bonne mère pour moi et bien des amitiés à toute la famille.

Ton affectionné grand-père,
PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Côteau-du-Lac.

Québec, 4^e février 1866

Mon cher Raoul,

Ci-inclus sont douze photographies de feu ton respectable père; j'espère que la famille en sera satisfaite. Je me suis chargé de faire préparer par Mad. Livernois six copies de ceux du cher Quiquerand représenté debout avec son couché, elle espère me les envoyer dans le courant de la semaine et je me ferai un vrai plaisir de te les transmettre sans délai.

Ta tante Philomène te prie de prendre soin de la lettre d'argent que tu as reçue pour elle après son départ jusqu'à ce qu'elle retourne sous votre toit agréable et hospitalier. En attendant, malgré tes justes et touchantes lamentations sur ton isolement au milieu de barbares Jean-Baptistes, nous tâcherons de la garder ici quelques jours pour égayer notre solitude. Je t'assure qu'une maison habitée par un octogénaire et une invalide n'avait rien de bien divertissant.

Adieu, mon cher Raoul; je me chargerai toujours avec plaisir de tes petites commissions et crois-moi,

Ton affectionné grand-père,
PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Coteau-du-Lac.

Québec, 18 février 1866

Mon cher petit-fils,

Ci-Inclus sont les douze photographies du chef de ta famille. Les de Beaujeu ayant été autrefois des hommes belliqueux devaient aussi être de grands chasseurs devant Dieu ces qualités étaient inséparables. Comme nous jouissons d'une paix profonde dans notre heureux Canada, j'aime à voir le comte de Beaujeu, s'il ne peut tenir l'épée en main, méditer des exploits, ou plutôt se préparer à des exploits moins sanguinaires, tandis que son fidèle et docile soutien n'attend qu'un signe de son maître pour le seconder soit dans la forêt ou sur nos grèves giboyeuses. C'est assez déraisonner.

J'ai commencé à corriger la semaine dernière le dernier chapitre de mon ouvrage et j'espère le terminer sous peu de jours et en être débarrassé, car j'en ai par dessus la tête de ces épreuves à n'en plus finir.

Si mon chapitre des Récollets a trouvé grâce devant un juge aussi compétent que M. Stevens, je ne perds pas l'espérance que nos bons Canadiens avaleront les autres chapitres sans rechigner. Fais-lui, en attendant, mes meilleures amitiés et ne lui montre pas ce griffonnage, afin de ne rien perdre de la haute estime qu'il a pour l'auteur des *Anciens Canadiens*.

Je suis très inquiet. Ta cousine Mad. Loranger a mis au monde un fils qui est mort en naissant à ce que je suppose par le télégramme que le juge m'a envoyé et que voici: "*Zélie delivered, mother well, child dead.*" Fais-en part à ta bonne mère que tu embrasseras pour nous tous ainsi que la chère Blanche.

Adieu, mon cher Raoul; tu as un bel avenir devant toi pourvu que la plus parfaite union règne entre toi et ton frère. Des discussions dans votre famille pourraient avoir les conséquences les plus funestes, on a vu des plus belles fortunes que la vôtre réduites à néant faute d'accord.

Ton grand-père qui t'aime,

PH. A. DE GASPE

Monsieur Raoul de Beaujeu,
Côteau-du-Lac.

Québec, 8e janvier 1867.

Mon cher Raoul,

Je suis si certain de ton affection que quelques jours de retard pour m'en donner des témoignages ne pouvaient m'être sensibles. Que le bon Dieu te bénisse ! mon cher petit-fils, est le meilleur souhait que je puisse te faire en réponse à la lettre affectueuse que tu m'as écrite. En te souhaitant bonheur et prospérité, je suis porté à croire que mes vœux seront exaucés. En effet, en remplissant comme tu l'as fait jusqu'à ce jour tous les devoirs que t'impose le rang que tu occupes dans la société comment ne serais-tu pas heureux. Le bonheur n'existe pas dans une vie agitée, bouleversée par les passions fiévreuses, mais dans la pratique des devoirs de son état. Tu es gentilhomme de naissance, gentilhomme de sentiments, que faut-il de plus pour mener une vie honorable, et partant être heureux et respecté de tout le monde.

Je prévois qu'il te faudra, quelques fois, dans tes relations de famille, faire le sacrifice de tes opinions privées pour le bien général, mais n'hésite pas alors à le faire pour les intérêts de tous.

Adieu, mon cher Raoul, cette lettre est la dix-septième que j'écris depuis cinq jours en réponse à celles de mes enfants et petits-enfants, et je t'assure que la tête me fume.

Un mot d'amitié de ma part à Messrs Stevens, Charlebois et Ducharme, et je me souscris, avec la plus grande affection,

Ton grand-père,

PH. A. DE GASPÉ

M. Raoul de Beaujeu,
Côteau du Lac.

Québec, 2e février 1868

Mon cher Raoul,

Comme il pourrait arriver que ta tante Philomène fut en route pour Québec lorsque la présente te sera remise, tu pourras alors la brûler, car il serait inutile de la renvoyer à Québec. Nous l'attendons, en effet, de jour en jour et nous ne pouvons nous imaginer ce qui l'empêche de descendre à

moins que le colonel Pritchard—que Dieu conserve à sa fille—n'ait eu une rechute.

Je n'ai rien de nouveau; ta chère et angélique soeur Ste-Marie de la Croix était en bonne santé la semaine dernière.

Un mot d'amitié à Mr Stevens de ma part.

Toute la famille que j'ai vu aujourd'hui me charge d'amitiés pour toi et toute ta famille au Côteau.

J'ai reçu une charmante lettre, pleine de détails intéressants de ta chère mère; elle partait pour Rome.

Adieu, mon cher Raoul, et crois-moi,

Ton affectionné grand-père,

PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Côteau du Lac.

Québec, 10 avril 1868

Mon cher Raoul,

Si en consultant les notes si précieuses de feu ton estimable père tu n'as rien trouvé de satisfaisant pour établir le degré de parenté entre madame la comtesse d'Epon et la famille Aubert, je crains bien de ne pouvoir y suppléer. Feu M. de Beaujeu m'a souvent parlé des magnifiques alliances de la famille Aubert, mais ma mémoire, jadis si tenace, me fait aujourd'hui défaut, quant aux renseignements que tu me demandes dans ta lettre du 5e avril courant; j'en parlerai à ton oncle l'abbé auquel j'ai remis toutes les pièces qui établissent la généalogie de notre famille, et je te ferai part de ces recherches. Tout ce que je sais à ce sujet est que mon grand-père le chevalier Charles Tarieu de Lanaudière épousa en premières noces une demoiselle de Boishébert et en secondes noces une demoiselle de Longueuil dont ma mère est issue.

Je me fais fête de me rendre au Côteau à l'arrivée de votre bien-aimée mère, et prendre part à la joie de la revoir après une si longue absence.

Mes plus sincères amitiés à mon bon ami M. Stevens.

Embrasse bien tendrement toute ta famille pour moi, et crois-moi,

Ton affectionné grand-père,

PH. A. DE GASPE

M. Raoul de Beaujeu,
Côteau-du-Lac.

Québec, 3e sept. 1869

Mon cher Raoul,

Je n'ai reçu ta lettre du 27 ultimo que hier le 2 sept., à mon retour à Québec de la Rivière-du-Loup; ce qui explique mon silence jusqu'à ce jour.

Je suis heureux d'apprendre ton prochain mariage avec Madlle Lamothe dont on dit beaucoup de bien; et si ma bénédiction, jointe à celle de ta tendre mère, peut attirer celles du ciel, sois persuadé que c'est du plus profond de mon coeur que je prie le ciel pour ton bonheur et pour celui de ta jeune épouse.

Je vais répondre, aujourd'hui, à l'aimable invitation que j'ai reçue, hier, de Mr et Mad. Lamothe, d'assister au mariage de leur aimable demoiselle, mais tu dois comprendre, mon cher Raoul, que mon grand âge et mes infirmités toujours croissantes, me privent, à mon grand regret, de me rendre à leurs désirs.

Adieu, mon cher Raoul, et crois-moi,

Ton affectionné grand-père,
PH. A. DE GASPE

Monsieur Raoul de Beaujeu,
Manoir de Beaujeu,
Coteau-du-Lac.

Québec, 9 sept 1869.

Mon cher Raoul,

Ta cousine *Coucou*, qui a mis hier les deux orphelines au couvent, doit t'avoir écrit au sujet de Thomas, leur frère. J'ai toujours compris, et ta chère soeur Marie m'a écrit qu'elle se chargeait de son éducation et de son avenir; et comme le temps est bien précieux à son âge, je te prie de vouloir bien décider de son sort au plus vite en lui écrivant ce que tu te proposes de faire à son égard.

C'est peut-être une indiscretion de ma part de t'entretenir de ce sujet dans un temps où tu es tout au bonheur qui t'attend en conduisant ton aimable fiancée à l'autel de l'hy-

ménée, mais je te prie de me la pardonner sous les circonstances.

Adieu, mon cher Raoul, que Dieu te rende aussi heureux que tu le mérites; et crois à l'affection de

Ton grand-père,
PH. A. DE GASPE

Monsieur Raoul de Beaujeu,
Côteau-du-Lac.

LES DISPARUS

L'abbé René-Édouard Casgrain — Né à la Rivière-Ouelle le 4 février 1839, du mariage de l'honorable Charles-Eusèbe Casgrain et d'Elisabeth Baby. Il fut d'abord avocat. Ordonné prêtre le 2 mars 1873, il fut vicaire à Saint-Jean de l'île d'Orléans, et à Saint-Patrice de Québec, desservant à Frampton, curé de Stoneham, curé de Sainte-Catherine, aumônier de l'Hôpital du Sacré-Cœur à Québec, curé de Sillery, aumônier du couvent de Bellevue, assistant-aumônier de l'Hôtel-Dieu de Québec, puis curé de L'Ange-Gardien, de 1898 à 1907. Décédé à Québec le 25 avril 1917. Auteur de *l'Histoire de la paroisse de L'Ange-Gardien*, publiée en 1903.

L'honorable Joseph Lavergne — Né à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud le 28 octobre 1847, du mariage de Louis-David Lavergne et de Marie-Geneviève Delagrave. Admis au barreau en janvier 1872, il ouvrit son étude à Princeville puis, en 1874, se transporta à Arthabaska où il forma une société légale avec sir Wilfrid Laurier. Il fut maire d'Arthabaskaville, préfet du comté d'Arthabaska puis député du même comté à Ottawa de 1887 à 1897. Le 4 août 1897, M. Lavergne était nommé juge de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa. Le 25 juin 1907, il était transféré au district judiciaire de Montréal, et le 3 février 1906, promu juge de la Cour du Banc du Roi. Décédé à Montréal le 9 janvier 1922.

NOTES SUR LA PAROISSE DE STE-FLORE,
COMTE DE CHAMPLAIN

—
Partie religieuse

25 novembre 1858 — Mgr Thomas Cooke, évêque des Trois-Rivières, autorise messire Alfred-René Noisieux, prêtre, missionnaire à Saint-Etienne-des-Grès, de s'assurer d'un terrain pour la construction de la première chapelle de Ste-Flore; et cela, sur une requête présentée au dit évêque par les francs-tenanciers d'alors et d'en dresser procès-verbal. John Dawson, sur la demande des habitants, donne le terrain sur lequel fut construite la première chapelle.

10 juin 1861 — Mgr Cooke autorise M. Noisieux à ériger un Chemin de Croix dans la chapelle.

21 août 1861 — Bénédiction de la première chapelle par M. E. Sirois, curé de Saint-Barnabé, assisté par M. Noisieux, missionnaire de la paroisse. M. Sirois fit le sermon de circonstance. Cette chapelle avait 40 pieds par 30; elle était sur le chemin appelé "Chemin des Piles", à une lieue de la rivière Saint-Maurice.

27 octobre 1862 — Décret canonique pour l'érection de la paroisse de Sainte-Flore.

17 janvier 1863 — Décret d'érection civile, donnant à la paroisse une étendue de 7 milles de longueur sur une largeur à-peu-près égale. Cette paroisse fait partie de la seigneurie du Cap-de-la-Magdeleine et du canton "Radnor". Elle est bornée comme suit : vers le sud, par la rivière Saint-Maurice; au nord, par la chaîne des lacs auxquels se termine le rang, A, B, C, D, E et F, dans la dite seigneurie du Cap; au sud-ouest, par la ligne qui sépare le canton "Shawenegan" de la dite seigneurie; au nord-est, par la rivière Saint-Maurice. Ce décret est signé : Le Très-Honorable Charles Stanley, vicomte Monck, gouverneur-général, et par Étienne Parent, assistant-secrétaire.

26 août 1863 — Décret de Mgr Cooke ordonnant la construction d'une nouvelle église, sacristie et presbytère. Le terrain sur lequel fut construite la 2e chapelle fut

donné par Augustin Gélinas, habitant alors Saint-Boniface de Shawenegan, 2 arpents de largeur par 10 de profondeur.

8 juillet 1864 — Requête aux commissaires civils pour l'élection de trois syndics pour diriger la construction de la 2^e chapelle.

30 août 1865 — Ordonnance de Mgr Cooke concernant l'élection des Marguilliers.

14 janvier 1866 — Première élection de marguilliers. Elus: Antoine Deschesnes, Jean Melançon et Onésime Hébert — 2^{ème} année : Joseph Gélinas; 3^{ème} année, Alexis Latreille.

31 janvier 1867 — Bénédiction de la nouvelle chapelle par Mgr Louis-François-Laflèche, évêque élu d'Anthédon; coadjuteur du diocèse des Trois-Rivières, assisté par Messire Luc Aubry, curé de Saint-Léon, et J.-O. Prince, curé de Saint-Maurice. M. le grand vicaire, Thomas Caron, supérieur du séminaire de Nicolet, chanta la messe. Le sermon fut donné par Mgr Laflèche. Toute la paroisse assistait à la cérémonie de même que les Messieurs du clergé dont suivent les noms : MM. A. Delphos, J.-E. Béliveau, J.-D.-S. de Carufel, N.-O. Larue, J.-D. Comeau, Luc Aubry, J.-O. Prince, F.-X. Coté, R.-A. Noisieux, Thomas Caron, V.-G. L.-F. Evêque d'Anthédon.

10 février 1867 — Premier recensement : 373 communians; 296 enfants; 669 âmes.

18 septembre 1867 — Messire J.-B. Chrétien, vicaire à la Baie du Febvre, est nommé premier curé de Sainte-Flore; il prend possession de sa cure le 29 septembre.

31 juillet 1868 — Erection par Mgr Cooke de la Confrérie du Saint-Coeur de Marie, sur la demande du curé.

3, 4 juillet 1871 — Première visite pastorale faite par Mgr L.-F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, allouant les comptes de MM. Antoine Deschesnes, Jean Melançon, Onésime Hébert, Joseph Gélinas et Alexis Latreille, marguilliers comptables pendant ce temps; chacun pour son année respective.

15 août 1871 — Bénédiction par M. J. B. Chrétien, curé, de la Statue de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge en présence d'un grand concours de fidèles.

24, 25, 26 juin 1874 — Deuxième visite pastorale par Mgr L.-F. Laflèche, allouant les comptes de Joseph Vincent, Joseph Dufresne et Antoine Lesieur.

9 octobre 1874 — Mgr l'archevêque de Québec envoie à M. Chrétien, curé de Ste-Flore et en même temps missionnaire dans le St-Maurice, une lettre devant être lue aux fidèles de la vallée du St-Maurice et de la Rivière-Batiscan, pour leur annoncer qu'une partie de ces deux vallées, appartenant au diocèse de Québec, en a été détachée et annexée à celui des Trois-Rivières.

29, 30 juin 1878 — Troisième visite pastorale de Mgr Laflèche, allouant les comptes de Fabien Lavergne, Régis Villemure, Pierre Lachance et Laurent Lafrenière, marguilliers de ces dernières années, et aussi ceux des syndics pour la nouvelle église, c'est-à-dire Régis Villemure, Joseph Vincent dit Maheu et François Du Paul.

1er juillet 1878 — Mgr Laflèche nomme M. le curé de Ste-Flore, M. J.-B. Chrétien, comme devant prendre soin de la cure et paroisse de St-Mathieu de Caxton.

17, 18 septembre 1884 — Quatrième visite de Mgr Laflèche, allouant les comptes des années précédentes. Population : 1400; Baptêmes; 105; Mariages; 14; sépultures; 20.

15 juillet 1886 — M. Georges Héroux, architecte, d'Yamachiche, exécute l'entreprise à lui donnée de faire des galeries dans la 2ème chapelle; d'agrandir le presbytère et de faire les autres dépendances. Le hangar à bois est donné à M. Henry Sévigny, de Ste-Flore.

17 janvier 1887 — Mgr Laflèche, par un mandement, démembre la paroisse de St-Mathieu et annexe à Ste-Flore cette partie de St-Mathieu connue sous le nom de 1er rang de Shawenegan, plus le haut de la Petite Rivière, sur requête faite par les intéressés.

6 mars 1890 — M. F. Beaudet, laisse la cure pour défaut de santé et Mgr Laflèche nommé messire Ferdinand Verville, curé de St-Elie, à la cure de Ste-Flore.

15 janvier 1891 — Recensement fait par M. Verville. Communians; 1013; absents; 109 aux États-Unis. Présents 904; dans les chantiers; 83.

20 juillet 1896 — Requête présentée à Mgr Laflèche par les francs-tenanciers demandant la construction d'une nouvelle église.

20 août 1896 — Mgr Laflèche, après avoir fait vérifier la dite requête par son grand-vicaire Louis-Séverin Rheault, permet la construction de l'église nouvelle.

15 octobre 1896 — Ordonnance confirmant l'élection de Joseph Rivard, David Girard et Pierre Beaulieu, comme syndics pour la construction de la nouvelle église.

1er janvier 1897 — Population, 2321; communians, 1334, non communians, 987; Familles, 436.

27 juillet 1897 — Bénédiction de la pierre angulaire de l'église actuelle par Mgr. Laflèche, évêque des Trois-Rivières, en la 60e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria; lord Aberdeen étant gouverneur du Canada, J.-A. Chapleau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec; sous le glorieux pontificat de Sa Sainteté Léon XIII, Mgr Laflèche fit le sermon de circonstance auquel assistait une grande foule de paroissiens. Mgr. fut assisté par Messire Tél. Gravel, curé de St-Boniface de Shawenegan, et Adelard Bellemare, curé de St-Elie. La messe fut chantée par M. J.-E. Poirier, curé de St-Mathieu. De plus, étaient présents MM. F.-X.-E. Dussault, François Boulay, Pierre Boulay, Auguste Tapin, Georges Brunel et F. Verville, curé. MM. Arsène Denoncourt, Edouard Blais et Charles Boucher étant marguilliers du banc.

13 décembre 1898 — Bénédiction de l'église et des cloches de Ste-Flore, par le Rév. M. Ferd. Béland, chancelier du diocèse, assisté de MM. Louis Denoncourt, procureur du Séminaire, et Ovide Baribault, vicaire à St-Maurice. Le Rév. B.-C. Bochet, chanoine, curé de Ste-Anne de la Pérade, chante la messe, et Messire F.-X. Cloutier, chanoine, curé des Trois-Rivières, fit le sermon de circonstance. Un grand nombre de prêtres y assistaient.

13 janvier 1899 — M. F. Verville, curé, obtient la permission d'ériger un Chemin de Croix dans la nouvelle église; ce qui fut fait le 2 février 1899 par le R. P. Adelard Barolet, Rédemptoriste.

Les Curés

1858 — M. R. A. Noiseux est le 1er missionnaire de Ste-Flore; il fait construire la 1ère chapelle. Elle fut bâtie par les paroissiens.

M. J. D. Comeau succède à M. Noiseux comme missionnaire desservant dans l'automne de 1861 et fait construire la 2e chapelle, par M. Edouard Hamelin, entrepreneur de St-Barthélemi.

18 septembre 1867 — M. J. B. Chrétien est nommé 1er curé résidant de Ste-Flore; il y demeure jusqu'à l'automne de 1886.

29 septembre 1886 — M. Félix Beaudet remplace M. Chrétien et dessert la paroisse jusqu'au 6 mars 1890.

6 mars 1890 — M. Ferdinand Verville prend possession de la cure et fait construire, en 1897, la magnifique église qui fait aujourd'hui l'orgueil des paroissiens. Les plans et devis ont été faits par Joseph-Georges Héroux, architecte d'Yamachiche. M. Alfred Giroux, de St-Casimir, en fut l'entrepreneur.

1er janvier 1902 — Population; 2164; communians 1352; non communians 806, familles 410.

Partie Civile (1857)

1°—Les premiers habitants de la paroisses furent 1° Théophilus Rickaby qui, dans l'hiver de 1857, bâtit un moulin à scie et à farine sur la rivière Shawenegan. Celui-ci vendit sa propriété en 1864 à Edouard Hamelin, entrepreneur, de St-Barthélemi, qui le revendit lui-même à Adelard Robitaille en 1866. M. Robitaille ne pouvant satisfaire à son contrat, M. Hamelin le vendit à M. Lazare Beaupré qui l'augmente d'un moulin à carder la laine. M. Beaupré vient de le passer en 1901 à son fils Eugène. Le même pouvoir d'eau servira dans le cours de

cette année 1902 à faire mouvoir un dynamo électrique, propriété de M. le Dr Honorius Picard, de Grand'Mère, devant fournir la lumière au village de Ste-Flore à Grand'Mère.

2°—John Walsh, ancien contre-maitre d'une compagnie américaine et seul capable de loger les *portageux* venant des Trois-Rivières pour le haut du Saint-Maurice. Il possédait un chantier en bois rond sur la propriété qu'occupe en 1902, M. Thomas Villemure. Il donna aussi son nom à la petite rivière qui égoutte une partie de la paroisse de Ste-Flore et se jette dans St-Maurice entre Ste-Flore et Grand'Mère.

3°—Pierre Gélinas (Pitte) qui prend la terre occupée en 1902 par son fils Antoine.

4°—Louis Gélinas qui défriche la terre appartenant aujourd'hui à Napoléon Blais.

5°—Charles Arvisais qui possédait le lot du père Lescadre en 1902.

6°—Narcisse Garceau, venant de St-Etienne, travaille sur la terre occupée aujourd'hui par Nazaire et Rodolphe Deschesnes.

1858

7°—Antoine Rivard, qui en 1902 occupe encore la même terre.

8°—Onésime Hébert qui, plus tard, vend sa propriété à Sévère Ricard qui la cultive encore en 1902.

9°—Joseph Dontigny, venant de St-Luc prend la terre qu'a Hormisdas Bourassa en 1902.

10°—Ovide Dontigny, de St-Luc aussi, défriche le lot qui appartient aujourd'hui à Israel Bourassa.

11°—Olivier Sauvageau achète la terre qu'a Antoine Deschesnes, en 1902.

12°—Edouard Davis, aussi de St-Luc, la terre occupée aujourd'hui par la veuve Hyacinthe Boisvert.

13°—Joseph Larrivée, de Champlain, la terre qui, en 1902, est la propriété de la veuve Dédé Gélinas.

Le long de la petite rivière Shawenegan, les premiers colons furent Laurent Lafrenière,, Alfred Boisclair, James McLean, Dominique Rousseau et un nommé Tremblay.

29 janvier 1863 — D'après l'acte du Gouvernement en 1860 ordonnant aux paroisses de s'ériger en municipalités, celle de Ste-Flore forme son 1er conseil le 29 janvier 1863. Voici comment il fut composé.

1°—Théophilus Rickaby, maire; MM. Alexis Desaulniers, Fabien Lavergne, Thomas Leblanc, Antoine Deschesnes, Jean Melançon et Ovide Dontigny.

Liste des maires depuis 1863 :

2. — Jean Melançon, 3 novembre 1863.
3. — Pierre Bellerive, 20 décembre 1863.
4. — Joseph Rivard, 23 janvier 1868.
5. — Théodore Vincent dit Maheu, 17 janvier 1870.
6. — Alfred Gélinas, 8 janvier 1872.
7. — Jean Bte Lajoie, 17 janvier 1875.
8. — David Girard, 15 janvier 1886.
9. — Léon Desrosiers, 21 janvier 1887.
10. — Léger Lambert,, 20 janvier 1888.
11. — Léon Desrosiers, 21 janvier 1889.
12. — Jean Bte Lajoie, 20 janvier 1890.
13. — Narcisse Benoit, 24 février 1891.
14. — Nazaire Ricard, 25 janvier 1892.
15. — Édouard Ferron, M. D, 20 janvier 1893.
16. — Joseph Rivard, 11 décembre 1894.
17. — Gaspard Larue, 11 février 1895.
18. — Joseph Matteau, 18 janvier 1897.
19. — Nazaire Deschesnes, 18 janvier 1899.
20. — Édouard Gélinas, 5 février 1902.

17 novembre 1868

La première commission scolaire de la paroisse se forme le 17 novembre 1868, avec M. Louis Dupont, président. Fabien Lavergne, Raphael Houle et J. Bte Bélan-

Pierre Bellerive est séance tenante élu secrétaire. Dlle Eléonore Duplessis est engagée comme institutrice moyennant 10 livres sterling. M. Pétrus Hubert, inspecteur d'écoles, M. J. B. Chrétien, curé.

22 novembre 1868

Par une séance teau ce jour, la paroisse est divisée pour les fins scolaires en quatre arrondissements.

Liste des secrétaires-trésoriers des écoles :

1. — Pierre Bellerive, 17 novembre 1868.
2. — F.-X. St-Pierre, 14 juillet 1870.
3. — Edouard Ferron, M. D, 25 mars 1874.*
4. — Charles Biron, 2 août 1874.
5. — Edouard Ferron, M. D., 7 septembre 1874.
6. — Jérôme Deschesnes, 16 octobre 1876.
7. — Nazaire Deschesnes, 18 avril 1898.

Notaires

- MM. Moise Carbonneau, 10 février 1884 ;
J. Hector Desaulniers, 22 octobre 1896.

Médecins

- MM. Edouard Ferron, 13 mars 1874 ;
Origène Bournival ;
Honorius Ricard ;
Avila Ricard ;
Alfred Ferron, 5 août 1900.

Le chemin appelé "Chemin des Piles" a été fait par le Gouvernement au printemps de 1860. Le conducteur des travaux fut M. Arthur Rousseau, de St-Boniface de Shawenegan. Ce chemin est resté célèbre parce qu'il fut la première route de communication entre la ville des Trois-Rivières, le bas et le haut du Comté de St-Maurice, celui de Maskinnongé avec le poste appelé "Les Piles" et le haut de la rivière St-Maurice.

(Extrait, pour E.-Z. Massicotte, des archives de la paroisse vers 1902).

LES DISPARUS

Patrice Blais — Né à Ham-Nord, comté de Wolfe, le 3 février 1870, du mariage de Patrice Blais et de Marie-Anastasia Fitzgerald. Il étudia d'abord le droit et fit du journalisme puis un bon jour ses amis apprirent qu'il était entré à la Trappe d'Oka. Il y fut connu sous le nom de Frère Liguori. Propagandiste agricole hors ligne, il fut bientôt réclamé par le ministère de l'agriculture provincial et fut promu chef du service avicole. Il accepta un peu plus tard la charge de rédacteur du *Bulletin de la ferme*, publié à Québec. Décédé subitement à Sherbrooke le 7 septembre 1925.

LA DIME A MONTREAL

La question de la dime, au commencement de la colonie, et surtout pour la région de Québec, causa beaucoup de soucis aux gouvernants ecclésiastiques et civils.

En dépit des demandes de Mgr. de Laval, qui voulait le treizième; le paiement de la dime fut réglé par de Tracy, le 4 septembre 1667, en la manière qui subsista pendant plus de deux siècles, c'est-à-dire le vingt-sixième.

Pendant que la question était discutée à Québec, la dime n'était pas encore exigée dans la jeune colonie de Montréal. On se contentait, pour subvenir aux dépenses du culte, des dons des particuliers. Les objets en nature étaient déposés dans le magasin de l'église, dont Jacques Testard de Laforest était le commis. Au comptoir, on pouvait acquérir des grains, victuailles, quelques fourrures, articles de chasse, tissus domestiques, "souliers françois", etc., etc.

En 1668, les colons de l'Île de Montréal, pour se conformer à l'ordonnance épiscopale, réglèrent la question de la dime, et d'une manière généreuse, dans une grande et solennelle assemblée des principaux citoyens de la colonie de Montréal :

L'an gbj : C soixante et huit et le Dousiesme jour d'aoust, L'assemblée des habitans de L'Isle de montréal s'est tenue en la salle de Messieurs Les Ecclésiastiques, Pour la perception des Dixmes de la paroisse dud. Lieu, ou se seroient trouvés venerable et discrete personne Mre Gilles perot, Pre Curé de lad. Paroisse, Mre Charles Le Moyne, Sieur de Longueüil, Procureur du Roy de lad. Isle, Mre Jean Baptiste Migeon sieur de Brranssat, Procureur fiscal de la terre & seigneurie de lad. Isle, Le sieur Jacques Le Moyne, Les sieurs Jean LeDuc, Claude Robutel sr. de Saint-André, Marguilliers de lad. paroisse, les sieurs Jean Gervaise, Louis Preud'homme, Gilbert Barbier et André Charly Sieur de St. Ange, anciens Marguilliers, Et Jean auger dit Baron, Jean Milot, Gilles Lauzon, Laurent Archambault, henry perrin, Pierre Pigeon, françois Bailly, Jacques Millot, Louis gueretin, Jean Gasteau, Urbain Geté, charles

Boyer & Isaac Nafrechouj habitans de lad. parroisse faisans & Representans La plus senne partye de tous le Corps des habitans de lad. Isle, ou après plusieurs Conferances & déliberions, sur ce Communiquées entre Eux, ont demeuré daccord, et sont Convenus avec le sieur Perot, Que les Dixmes se Leueront en Lad'Isle et lieux en despens. de la Vingt Uniesme gerbe de bled, froment, une, comme pareillement L'avoine, qui sera levé par la personne à ce commise par Mond. sieur le Curé, et pour les Bled d'Inde et Pois au vingt sixe. Minot, qui sera rendu au lieu qui sera désigné par Mond. sieur Le Curé. Quand aux bled d'Inde et poids l'apporteront en la Maison de Messieurs Les Ecclesiastiques de lad. Isle, ce fait Convenu & accordé pendant trois années Consécutives, à commencer de la pnte. année, pour finir trois années après & Ensuiuans, en foy de quoy lesd. sieurs Curé & autres susd. desnommés ont signé les pntes, qui fut fait & passée par devant moy No.re de la terre & seigneurie de lad. Isle sousigné, les jour et an que dessus, à la Réserve desd. gueretin, Le Duc, Gasteau, Milot, Geté, Pigeon qui ont déclaré ne scavoir signer de ce fe, Interpelé suivant L'ordonnance.

G. Perot curé	C. Le Moyne
C. Robutel	J. Lemoyne
Migeon De Branssat	Louys proudhomme
Jehan gervaise	Gilbert barbier
andré charli	F. Bailly
I. nafrechoux	h. perrin
Renné fezeret	gilles Lauson
Millot	Laurent Archambault
M. Joanneaux	(Jean Auger)

Basset Nre.

(Copie du livre des délibérations de la fabrique).

Ce règlement qui devait "finir trois années après & Ensuiuans" ne fut pas modifié ; et les archives de la Fabrique sont même muettes sur tout règlement subséquent. Mais la tradition veut que la dime payable au vingt-unième pour le blé et l'avoine, fut dans la suite fixée au vingt-sixième comme pour tous les autres grains.

O. Lapalice

LISTE DES OFFICIERS DE JUSTICE EMPLOYEZ
DANS LES DIFFERENS TRIBUNAUX DE LA
NOUVELLE-FRANCE (1722)

—
Conseil Supérieur

De Lino, premier conseiller — Agé de 78 ans, fort appliqué, assidu au Conseil, mais n'a plus pour les affaires la même pénétration qu'il avait lorsqu'il estait plus jeune.

Macart — Agé de 72 ans, devenu incapable de remplir sa charge par son grand âge et ses infirmités qui ne luy permettent plus de venir au Conseil.

Delatour, conseiller Clerc — Agé de 30 ans, très bon sujet pour le Conseil, s'il n'en estoit point souvent détourné par les emplois de grand vicaire, de supérieur des communautés, et d'officiel, et autres fonctions ecclésiastiques qu'il remplit dans le diocèse.

Sarrazin — Agé de 70 ans a beaucoup d'esprit, le sens et le coeur droit : mais peu versé dans la jurisprudence ; que ses occupations en qualité de médecin empêchent de se charger d'aucune affaire.

De Lotbinière, archidiacre de l'Eglise de Québec — Agé de 40 ans, fils et petit fils de Conseiller, bon juge.

Hazeur — Agé de 50 ans ; il estoit sujet au vin ; il paroist qu'il a intention de se corriger, depuis quelque temps même il a commencé de se réformer, d'ailleurs médiocre sujet.

Saint-Simon (mort le 14 8bre) — Agé de 82 ans, a esté longtemps prévost des maréchaux n'est plus en état de rendre service par son grand âge.

Dartigny — Agé de 60 ans, fils d'un conseiller, honneste, homme peu éclairé.

Guillemin — Agé de 52 ans ; il est négociant, a fait beaucoup d'entreprises dans la colonie qui ne luy ont pas réussi, honneste homme peu éclairé.

Lanouiller — Agé de 50 ans, a de la pénétration pour les affaires, est bon juge, il doit retourner cette année en France, pour, selon toutes les apparences, ne plus revenir.

Crespin — Agé de 60 ans ; négociant, honneste homme & d'une décision très juste dans les affaires de commerce qui sont portées au Conseil.

Cugnet — Agé de 42 ans, avocat au Parlement de Paris; sçait bien la coutume et l'ordonnance; bon juge.

Verrier, procureur général — Agé de 42 ans, avocat au Parlement, laborieux, a l'esprit juste, sçait bien le droit, les ordonnances et la coutume; bon praticien et bon juge.

Daine, greffier en chef — Agé de 35 ans, travaille bien et remplit de même sa charge.

Officiers de la Prévosté

André de Leigne — Agé de plus de 60 ans et cependant fort en état de servir, honneste homme capable, exact à faire observer la police.

De l'Épinay, lieutenant particulier et lieutenant général au siège de l'amirauté — Agé de 74 ans, estimé universellement, vertueux et capable, sujet par son grand âge a beaucoup d'infirmité.

Boucault, procureur du Roy de la Prévosté et Amirauté — Agé de 40 ans, a esté secrétaire de Mr Bégon pendant plusieurs années, remplit bien sa charge.

Boisseau, greffier — Agé de 32 ans, fort sage, assez bon praticien, remplit bien son employ.

Jurisdiction de Montréal

Raimbault, lieutenant général — Agé de 65 ans, fort entendu dans les affaires, sçait bien l'ordonnance et la coutume; par son activité a empescher le commerce étranger, il s'est fait beaucoup d'ennemis; on l'accuse d'avoir un commerce scandaleux avec une femme de Montréal veuve d'un officier; mais l'âge de Sr Raimbault joint à ses infirmité et la laideur de cette veuve ne doivent pas le faire présumer.

Foucher, procureur du Roy — Agé de 30 ans, a travaillé sous M. Bégon, deviendra un fort bon sujet s'il continue à s'appliquer.

Raimbault fils — Agé de 30 ans, médiocre sujet, remplit assez bien son employ.

Jurisdiction des Trois Rivières

De Tonnancourt — Agé de 62 ans, termine sommairement presque tous les différens dans le gouvernement des

Trois Rivières en qualité de subdélégué de l'intendant, intelligent et bon juge.

Courval — Agé de 35 ans, honneste homme médiocrement versé dans la jurisprudence, bon pour l'employ qu'il occupe aux Trois Rivières où il y a peu d'affaires.

Grand-Voyer

Le sr Lanoullier de Boiscler — Agé de 40 ans, fort actif, vigilant, se donne tous les mouvements nécessaires pour bien remplir sa charge.

A Quebec le 8e octobre 1731

Beauharnois

Hocquart

(Joint à la lettre de M. de Vaudreuil du 27 8bre 1722)

THE SPIRIT OF ROMANCE

Through the French period there breathes the spirit of romance. The voyageur exploring unknown rivers and untracked forests, the heroic missionary facing death in its most fearful forms, the sturdy Norman peasant fighting the wilderness and having at the same time to keep watch and ward against the treacherous and crafty Indian, the newness and strangeness of existence in a world so little known, give to the early history of Canada a perennial fascination.

Even the country life of the more peaceful and settled days has a colour and character entirely its own. We see transplanted to the new world the system of feudalism, an institution so venerable and so penetrated with historical associations that to find it on the virgin soil of Canada strikes us with a shock of surprise such as one might feel at meeting a Knight in chain armour on the banks of the St. Lawrence. (F.-P. Walton, dans *Canada and its Provinces*, vol. III, p. 2.

LETTRE DE CERTAINS MEMBRES DU DISTRICT
DE MONTRÉAL A DES MEMBRES DU DIS-
TRICT DE QUÉBEC (20 NOVEMBRE 1834)

Messieurs,

Vous avez vu comment s'est terminée notre élection du quartier ouest; vous raconter ce qui est arrivé alors et depuis, serait vous peindre des scènes de violence brutale et organisée, de connivence de la part des magistrats et des hommes en pouvoir, telles que vous ne pouvez en concevoir d'idée même par les prétentions et la virulence du parti breton de Québec. Au reste, comme ces derniers, nos adversaires de Montréal ont aussi levé le gant contre tout ce qui est canadien et attaché aux libertés du pays; comme eux ils ont proclamé l'*ascendance* européenne, au moyen de l'exclusion d'un côté et de la terreur de l'autre; comme les vôtres ils vont avoir des diners dont le but est d'enflammer contre la sécurité, les droits, et la vie même du peuple du pays, ceux de leurs adeptes qui assisteront à ces réunions. Aujourd'hui dans leur assemblée du tattersall, ces projets d'oppression et ces doctrines incendiaires ont été mis à nu. Entre plusieurs projets réchauffés, on y a parlé d'une mission au Haut-Canada, dans le but de former parmi le peuple de la province voisine, des associations propres à donner des forces au parti assassin à Montréal, et à appuyer l'union des provinces ou le démembrement de celle-ci.

En ne consultant que leurs forces numériques, les habitants de Montréal auraient bien pu sans doute repousser la force par la force, et abattre les assommeurs qui parcourent nos rues. Mais notre force apparente est bien diminuée par l'hostilité de la magistrature, des forces militaires, et de tous les hommes en pouvoir et en autorité; nous sommes sûrs que pendant qu'avec une semblance d'impartialité les ramifications de notre administration corrompue ont protégé les orgies de la faction dont elles forment partie, ou nous aurait de nouveau fusillés au moindre prétexte. D'ailleurs dans tous les cas le conflit aurait été terrible, il aurait peut-être précipité les destinées du pays, dans un tems où nous sommes si pauvres, si peu organisés pour repousser par les armes une domination qui nous est devenue si pesante. Sommes-

nous prêts ; le peuple l'est-il, l'êtes-vous ? Devions-nous prendre une aussi grande responsabilité sur nous ? Avions-nous mission pour le faire ? Ne reste-t-il plus de moyens protecteurs dans la légalité constitutionnelle, en y donnant toute l'extension qui convient à des sujets britanniques revendiquant leurs droits et à des hommes libres vivant en Amérique ? Voilà des questions auxquelles vous aurez à répondre bientôt comme nous si la Chambre d'Assemblée est appelée ou peut convenablement se décider à le faire ; c'est pour vous prier de nous en écrire en attendant, que nous vous adressons la présente lettre.

Il est devenu d'une grande importance que le peuple de la Province s'assemble pour délibérer et aviser aux moyens de se protéger. Nous n'osons cependant désirer une réunion à Montréal d'une portion tant soit peu considérable de nos concitoyens ; nous sommes trop sûrs que ce serait le prétexte de nouvelles violences, et une occasion prochaine de la collision sanglante que nous avons cru sage d'éviter.

Quant à attendre quelque protection de la Chambre d'Assemblée, même en supposant que nous fussions tous également convaincus de la possibilité de procéder aux affaires avec le gouverneur actuel, d'abord il est incertain à quelle époque nous serons convoqués et nous regarderons la chose comme incertaine même après la proclamation ; ensuite des collisions inévitables seront pour le gouverneur un prétexte de dissoudre le Parlement, et de remettre à son gré l'adoption de mesures énergiques propres à rassurer et à protéger le peuple.

Il se présente à nous un moyen à la fois simple, prévu, et constitutionnel, moyen qui aurait même peut-être pu avec avantage être adopté plutôt. C'est que les membres de l'Assemblée nouvellement élus se constituent en comités de correspondance tels qu'autorisés dans les 92 Résolutions de la Chambre d'Assemblée. Nous serions ainsi hors de la portée d'autorités hostiles et d'hommes malveillans, et nous aurions toutes les facilités pour délibérer prochainement de l'état du pays, et de la marche commune que nous devons suivre. Aux termes des Résolutions, ces Comités doivent être d'abord convoqués à Québec et à Montréal ; mais si vous tombiez d'accord avec nous, nous voudrions qu'on s'ajournât de part

et d'autre aux Trois-Rivières à un ou deux jours d'intervalle, afin d'agir de concert. Ce plan présente beaucoup d'avantages, et peu d'inconvénients. Le seul est peut-être même la nécessité d'avoir des fonds pour subvenir aux dépenses. Mais la Chambre d'Assemblée y a pourvu. Sur sa garantie, nous proposerions un emprunt populaire au moyen d'actions divisés en coupons, ou en donnant nos obligations solidaires. S'il ne se trouvait personne de disposé à contribuer à ce sacrifice, il serait certainement inutile pour le peuple d'attendre aucune justice et d'aspirer à aucune liberté.

Nous proposerions de convoquer indistinctement, aux termes des Résolutions, les membres élus torys ou libéraux, et les conseillers Législatifs attachés à la cause populaire. Nous pourrions écrire aux membres des Trois-Rivières de ne pas se déplacer pour aller à Québec ou à Montréal si le voyage leur paraissait long, vu qu'ils nous verraient tous bientôt réunis dans leur ville. Nous pensons qu'entre les objets dont aurait à s'occuper une semblable réunion des hommes en qui le peuple vient de mettre sa confiance, seraient les suivants :

1°. De délibérer de la marche à suivre lorsque nous serons convoqués en Parlement, des moyens de donner effet aux Résolutions de la Chambre d'Assemblée, de poursuivre les accusations qu'elle a portées, et d'obtenir justice des abus et griefs survenus depuis.

2°. De réclamer contre la compagnie des Terres et contre le système de concession et de régie des Terres en général.

3°. De nous entendre avec la représentation et le peuple du Haut-Canada et des autres colonies voisines sur nos intérêts communs.

4°. D'adopter des moyens de protection nationale contre le système d'exclusion industrielle et commerciale commencé par nos adversaires.

Si nos plans vous convenaient après que vous les aurez discutés ensemble, vous voudrez bien nous en informer par écrit, et nous dire quel tems vous paraîtrait le plus convenable pour la réunion aux Trois-Rivières. Sinon, vous voudrez bien nous faire connaître vos vues sur ce qu'il convient de

faire dans la crise importante et peut-être décisive où se trouve le Canada.

Nous vous écrivons à la hâte et en petit nombre, ne pouvant voir tous les membres résidens à Montréal avant qu'il faille vous dépêcher la présente; mais nous pensons que nos vues s'accordent généralement avec celles des autres amis du pays à Montréal.

Il serait important que nos délibérations communes fussent prochaines, afin que s'il fallait faire parvenir le résultat de nos travaux au Gouvernement de la Métropole, nous pussons être à tems pour le commencement de la prochaine Session du Parlement Impérial. Pourrions-nous nous réunir dans les premiers jours de décembre?

Nous avons l'honneur d'être,

Messieurs,

vos très humbles et obéissans serviteurs

A. N. Morin

E. B. O'Callaghan

C. Ov. Perrault

L. J. Papineau

Robt Nelson

L. H. Lafontaine

A Messieurs George Vanfelson, L. J. Besserer, Amable Berthelot, Edouard R. Caron, Hyppolite Dubord, Hector S. Huot, Jean Blanchet, Alexis Godbout, Nicolas Boissonnault, Elzéar Bédard, Ecuiera, membres de la Chambre d'Assemblée, et aux autres membres résidens à Québec (1).

LES DISPARUS

R. P. Louis-Amédée Archambault — Né à Saint-Césaire, comté de Rouville, le 4 décembre 1864, du mariage de Paul Archambault et de Marie Maynard. Il entra chez les Dominicains en 1887 et fut ordonné prêtre à Ajaccio, en Corse, le 24 juin 1892. Il exerça son ministère à Ajaccio, à Saint-Hyacinthe, à Fall-River, dans le Wisconsin, à Ottawa, etc, etc. Décédé à Ottawa le 26 juin 1925. Auteur de *Philosophie et religion* (1900).

(1) Pièce conservée à la Bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal.

PAROLES DU MARQUIS DE BEAUHARNOIS, GOU-
VERNEUR GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE-
FRANCE, AUX IROQUOIS DU SAULT
ST-LOUIS (3 AOÛT 1741)

Mes enfans, avant de partir pour Québec, j'envoie dans votre village un officier pour y porter ma parole.

Mes enfans, je suis bien aise de vous témoigner la satisfaction que j'ai eu du compliment que vous m'avez fait sur la nouvelle dignité dont le Roi m'a honoré.

Mes enfans, je n'ai pas voulu partir pour Québec sans faire savoir à votre village que je suis content de vous et que j'ai enterré tout le passé.

Je pars à présent le coeur net parce que je vous ai vu repentans de votre faute, et je vous regarde aujourd'hui comme mes véritables enfans; pour égayer votre coeur, je vous fais festin et vous donne de quoi fumer tranquillement sur vos nattes.

Mes enfans, l'année dernière il tomba un arbre de votre village, j'ai envoyé couvrir le mort. Aujourd'hui je replante cet arbre et je fais choix de Thomas Gayengouiraygoa, que je nomme capitaine, sur les bons témoignages que l'on m'a rendu de sa conduite je lui mets un haussecol pour marque de sa dignité, en attendant que je lui donne une médaille.

Par ce collier, je relève l'arbre qui était tombé, je veux qu'il soit ferme, stable, et qu'aucuns vents ni orages ne le puissent faire pencher.

Ecoute bien Goyengouidaygoa. Je viens de te faire Capitaine et chef du Conseil; tu dois te regarder désormais comme étant chargé de travailler aux bonnes affaires, décarter et détruire toutes les mauvaises.

Tu dois aussi mon fils, me rendre compte de tout ce qui se passera dans le village.

Je te recommande d'écouter les robes noires, dans toutes les affaires où ils te parleront de la prière et de faire tout ce qu'ils te diront à ce sujet.

Ecoutez, vous autres jeunes gens qui êtes de la famille de Gayengouiraygoa, reconnaissez le pour votre chef, respec-

tez en lui l'autorité dont je viens de le revêtir, écoutez sa voix et obéissez lui en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service du Roi. (1)

LETTRE DE LEMOYNE D'IBERVILLE A L'ABBE CAVELIER

La lettre suivante de Pierre Lemoine d'Iberville prouve que le grand marin connaissait mieux la mer que l'orthographe :

"Vela, Monsieur, l'extret du rapport de Pierre et Jean Talon, qui sont deux Cannadiens natife de Cannada, d'un bour près de Québec, lesquelle sont revenus isy du Mexique, et que je eu deux annes au Misisipy, à la solde du Roy, lesquelle en sont revenu il y a deux ans, et qui sont actuellement dans les prisons de Portugal. Je randré témoygnaige qu'ils m'ont assuré plusieurs fouses que M. de Chedeville, les Perre Recolés et les autre y ont esté tué des Sauvage, et que donc Fransisquo Martine,, sergen major du fort de Pansacola qui et à vingt lieues du Misisipy où je esté pendans trois mois, commandoit les deux derniers partis que le visse roy de Mexique envoya pour soutenir l'establissement qu'il avoit fait au Senis et sur le bort de la mer. Il avoit généralement retiré tous les Frances dantre les mains des Sauvage. Je luy demandé des nouppelles de M. Chefdeville et des Recolés, et de Gabriel Minime, ou Barbier que je connoisses. Il m'a assuré que ses personnes avoit esté tué, qu'il en navois eu les brevières des Sauvages et les calisse par ordre du Roy. Je anvoyé du costé du ouest du Misisipy sans avoir eu aucune nouvelle qu'il y fust resté aucun François. S'est ce que je sertifis véritable. A la Rochelle, le 3 May 1704.

D'IBERVILLE

Capitaine des vesseaux du Roy, chevalié de
l'ordre militerre de Saint-Louis, commandant
pour le Roy à la Louisiane.

(1) Archives de la province de Québec.

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU
CANADA-FRANÇAIS : LA SEMAINE RELI-
GIEUSE DE MONTREAL

(Suite)

Le Frère trappiste Jules, dans le monde Émilien Thomas (21 janvier 1899).

Le testament religieux de M. Chiniquy (4 février 1899).

Notes sur l'École Polytechnique de Montréal (18 février 1899).

L'abbé Georges-Adrien Lamarche (25 février 1899).

L'abbé Pierre Giroux (8 avril 1899).

M. l'abbé Rouxel, P. S. S. (13 mai 1899).

La Confrérie des Menuisiers de madame sainte Anne au Canada (15 juillet 1899).

Discours sur les Écoles d'agriculture, par M. Baron, professeur à l'École d'Oka (29 juillet 1899).

Du patronage et des droits honorifiques par J.-J. Beauchamp (5 et 19 août, 2 et 16 septembre 1899).

Le Bureau des Pauvres de Montréal, par Raphaël Bellemare (23 septembre 1899).

L'abbé Therrien (30 septembre 1899).

Le Père Joseph Rézé, de la Congrégation de Sainte-Croix (7 octobre 1899).

Son Excellence Mgr Diomède Falconio (14 octobre 1899).

Le Frère convers Leriche, de la Société des Oblats de Marie (2 décembre 1899).

Allocution aux filles de la vénérable mère Marguerite Bourgeoys, à l'occasion du 2e centenaire de la mort de leur fondatrice, par l'abbé C.-P. Beaubien (20 janvier 1900).

Poème à la mémoire de la Mère Marguerite Bourgeoys (27 janvier 1900).

Le Père Eugène-Antoine Antoine, O. M. I. (27 janvier 1900).

Quelques centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre par l'abbé Émile Roy (17 février 1900).

L'abbé Joseph-Marie Légaré (10 mars 1900).

Dans la province de Québec, les curés sont-ils curés dans le sens canonique du mot? (17 mars 1900).

Sermon prononcé par Mgr Bruchési à l'inauguration de la chapelle du séminaire de Québec (24 mars 1900).

L'abbé Charles-Marie-Vincent Sorin, P. S. S. (24 mars 1900).

La chapelle de Notre-Dame des Neiges à Montréal, par l'abbé J.-M. Leleu (31 mars 1900).

Les Jésuites ont-ils trafiqué dans la Nouvelle-France, par Désiré Girouard (17 avril 1900).

L'abbé Urgel Archambault (12 mai 1900).

L'abbé Jules-Claude-Marie Delavigne (19 mai 1900).

Les Zouaves Pontificaux: l'Union Allet (19 mai 1900).

L'abbé Jean-Baptiste Brasseur (25 mai 1900).

Le Frère Aldéric, C. S. C., décédé le 16 juillet 1900 à la Côte-des-Neiges (21 juillet 1900).

Le chanoine Nazaire Piché (28 juillet 1900).

Introduction de sang étranger à Caughnawaga (25 août 1900).

La quatrième convention acadienne (1er septembre 1900).

Taillefer et la bannière du Sacré-Coeur (1er septembre 1900).

L'abbé J.-Alfred Denis (1er septembre 1900).

Le chanoine Joseph-Uldéric Leclerc (8 septembre 1900).

Fêtes et travaux de la quatrième convention acadienne (8 septembre 1900).

Le Père Louis Savard, C. SS. R. (29 septembre 1900).

Oraison funèbre de l'hon. F.-G. Marchand, premier ministre de la province de Québec, prononcée dans la cathédrale de Québec, par Mgr Bruchési (6 octobre 1900).

L'abbé Alphonse Bourgeois, par l'abbé M.-J. Thibaut (6 octobre 1900).

Le Frère des Écoles Chrétiennes (13 octobre 1900).

L'abbé Thomas (27 octobre 1900).

L'abbé Théophile Maréchal, curé de Saint-Jacques de "Achigan (3 novembre 1900).

La Société du Sacré-Coeur de Jésus, 1800-1900 (8 décembre 1900).

L'abbé Jean-Baptiste Larue (22 décembre 1900).

Monsieur de Niagara, par l'abbé F.-A. Baillargé (22 décembre 1900).

Mgr Martin Marty, évêque de Sioux Falls (12 janvier 1901).

Mgr Martin Marty, l'apôtre des Sioux, par l'abbé E.-B. Gauvreau (12 janvier 1901).

Allocution de Mgr Bruchési au jubilé épiscopal de Mgr Moreau (19 janvier 1901).

Dans l'île Perrot, par l'abbé Leleu (2 février 1901).

L'abbé James Callaghan, P. S. S. (16 février 1901).

Le Père Louis Hennepin par l'abbé E.-B. Gauvreau (15 avril 1901).

L'abbé Joseph Cournoyer (22 avril 1901).

Notre langue, par l'abbé E.-J. Auclair (20 mai 1901).

Mgr L.-Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe (3 juin 1901).

Oraison funèbre de Mgr Louis-Zéphirin Moreau prononcée dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe par Mgr Bruchési (10 juin 1901).

M. l'abbé Hospice-A. Verreau (17 juin 1901).

Un martyr montréalais, André Grasset de Saint-Sauveur (8 juillet 1901).

Deux frères apôtres: Mgr Grandin et le chanoine Grandin (15 juillet 1901).

Discours prononcé par Mgr Bruchési à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de Détroit (12 août 1901).

L'abbé Avila David (12 août 1901).

Vers la côte de Beaupré, par l'abbé E.-J. Auclair (12 août 1901).

Les frères Théodore et Théophane Rioux, décédés à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac (9 septembre 1901).

L'abbé Joachim Primeau (2 décembre 1901).

M. Maximilien Tassé, curé de Longueuil (2 décembre 1901).

Marie Charbonneau, dite Soeur Marie de Sainte-Catherine de Sienna, religieuse du Bon-Pasteur de Montréal (20 janvier 1902).

Mgr Augustin Ravoux, vicaire-général de l'archevêché de St-Paul, Minnesota, par l'abbé E.-B. Gauvreau (27 janvier 1902).

Mgr Taché et la colonisation au Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas (17 mars 1902).

L'abbé Quinlivan (24 mars 1902).

Les "Suissès" du Canada, par Désiré Girouard (24 mars 1902).

L'abbé Pierre Bédard (24 mars 1902).

Les Canadiens-français, par Joseph Divat (2 juin 1902).

Un monument à Cavelier de LaSalle à Niagara (16 juin 1902).

Discours prononcé par Mgr Bruchési dans la basilique de Québec à l'occasion des fêtes jubilaires de l'université Laval, le 24 juin 1902 (30 juin 1902).

Le drapeau tricolore, par l'abbé F.-A. Baillargé (7 juillet 1902).

L'abbé L.-I. Dozois (8 septembre 1902).

Les Canadiens aux États-Unis, par l'abbé G. Dugas (8 septembre 1902).

Notre-Dame des Neiges et la Côte-des-Neiges, par l'abbé Chs-P. Beaubien (15 septembre, 25 octobre et 13 décembre 1902 et 17 janvier 1903, 16 février 1903, 2 mars 1903).

Les bibliothèques populaires (18 octobre 1902).

Le Père Jean-François Chambon, S. J. (22 novembre 1902).

L'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice, par le chanoine Archambault (6 décembre 1902).

M. Palatin, P. S. S. (6 décembre 1902).

Louis Jolliet, par l'abbé F.-A. Baillargé (13 décembre 1902).

Le Père Joseph Michaud, C. S. V. (20 décembre 1902 et 17 janvier 1903).

L'abbé Brien dit Durocher, par le chanoine Archambault (3 janvier 1903).

Le Père Nicolas-Victor Burtin (10 janvier 1903).

L'abbé H.-C. Hamelin, de Wotton (16 février 1903).

Le chanoine P.-Ferréol Dorval (9 mars 1903).

L'abbé Joseph-Damase Dupont (25 mai 1903).

Le monument Bourget (29 juin 1903).

Hommage public au Père Viel et au néophyte Ahuntsic au Sault-au-Récollet (13 juillet 1903).

L'abbé Alfred Tranchemontagne, P. S. S. (20 juillet 1903).

La Vierge Marie et l'Acadie (31 août 1903).

Hedwidge Davignon, dite Mère Véronique du Crucifix, ex-supérieure générale des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et Marie (26 novembre 1903).

Les Archives vaticanes (7 décembre 1903).

Appréciation de *Marie Calumet* de M. Rodolphe Girard (8 février 1904).

L'abbé François-Joseph Prudhomme, ancien curé de L'épiphanie (7 mars 1904).

Association canadienne d'économie sociale (2 mai 1904).

L'abbé Charles Larocque, curé de Saint-Louis de France à Montréal (2 mai 1904).

Le grand-vicaire McAuley, de Sherbrooke (16 mai 1904).

A la mémoire du juge Wurtele (13 juin 1904).

L'abbé Edouard Boudreau, ancien curé de Sainte-Anne de Stukely (20 juin 1904).

Mgr Joseph-Alfred Archambeault, évêque élu de Joliette (27 juin 1904).

Le R. P. J.-C. Carrier, C. S. C. (21 novembre 1904).

L'abbé Gustave Bourassa, curé de Saint-Louis de France à Montréal, par l'abbé J.-M. Melançon (5 décembre 1904).

La franc-maçonnerie et les Canadiens-français (26 décembre 1904).

Maçonnerie franco-canadienne (9 janvier 1905).

Mgr Zotique Racicot, évêque élu de Pogla (23 janvier 1905).

Pie X et le Collège Canadien, par le chanoine Émile Roy (6 février 1905).

Mgr Mathias Loras, évêque de Dubuque, Iowa, par l'abbé É.-B. Gauvreau (20 et 27 mars 1905 et 3 avril 1905).

L'abbé James Lonergan (10 avril 1905).

L'abbé Théophile Pepin, ancien curé de Saint-Télesphore, diocèse de Valleyfield (1er mai 1905).

L'abbé Siméon Rouleau (22 mai 1905).

L'honorable James Cuthbert fils, par l'abbé S.-A. Moreau (19 juin 1905).

Mgr Maximin Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe (17 juillet 1905).

Oraison funèbre de Mgr Decelles, prononcée dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe le 11 juillet 1905, par Mgr Brunault (24 juillet 1905).

La Mère Caouette (Catherine-Aurélie du Saint-Sacrement) fondatrice des Soeurs Adoratrices du Précieux-Sang (24 juillet 1905).

Les Frères Mineurs à Québec, 1615-1905, par l'abbé Elie-J. Auclair (7 août 1905).

M. l'abbé Gignac, curé de Sherbrooke, par l'abbé Elie-J. Auclair (14 août 1905).

Lourdes à Rigaud, par l'abbé Elie-J. Auclair (4 septembre 1905).

Chez les Iroquois, par l'abbé Elie-J. Auclair (9 octobre 1905).

Sir William Hingston (4 mars 1907).

L'abbé N.-A. Dugas, curé de Maisonneuve (11 mars 1907).

L'abbé Maxime Laporte (11 mars 1907).

Une page d'histoire: les Sulpiciens et M. J.-P. Tardivel (18 mars 1907).

Mgr Georges-Albert Guertin, évêque de Manchester (1er avril 1907).

Le cinquantenaire des Petites-filles-de-Saint-Joseph à Notre-Dame de Lourdes de Montréal (6 mai 1907).

Les Petites Soeurs de la Sainte-Famille (15 juillet 1907).

Notre sanctuaire national, Sainte-Anne de Beaupré, par le R. P. G. Daly (15 juillet 1907).

Le monument Brébeuf et Lalemant à Waubesaushène, sur les bords du lac Huron (22 juillet 1907).

A la mémoire de Edouard-Alexis Baudry, notaire (18 novembre 1907).

Mme Bruchési, mère de l'archevêque de Montréal (6 janvier 1908).

L'abbé Antonio Lebel, curé de Stukely (20 janvier 1908).

Le Très Révérend Père Bouchet, supérieur de l'Orphelinat de Montfort (20 janvier 1908).

L'abbé Joseph Charrette (20 janvier 1908).

Mgr Louis Richard (20 janvier 1908).

L'abbé François Reid, curé de Rigaud (3 février 1908).

Le XVe congrès des Américanistes (29 février 1908).

L'abbé René Rousseau, P. S. S. (2 mai 1908).

L'abbé François Daniel, P. S. S. (2 mai 1908).

L'abbé D. Chevrier, P. S. S. (2 mai 1908).

Une fête de famille chrétienne: chez le juge L.-O. Loranger (9 mai 1908).

Le R. P. J. Joubert, supérieur de l'orphelinat d'Huberdeau et ancien curé de Dorval (6 juin 1908).

L'abbé Etienne Demers (13 juillet 1908).

L'abbé Émile Léger (13 juillet 1908).

Le R. P. Ludger Arpin, S. J. (13 juillet 1908).

Feu le docteur S.-D. Martel, de Chambly (12 octobre 1908).

L'abbé F.-Gédéas Plouffe (2 novembre 1908).

L'abbé Joseph-Zéphirin Delinelle (23 novembre 1908).

Mgr Elie-Anicet Latulippe, vicaire apostolique du Témiscamingue (14 décembre 1908).

Feu M. Ernest-Georges Viger, P. S. S. (21 décembre 1908).

L'abbé Pierre-Octave Renaud, décédé à la Longue-Pointe le 15 novembre 1908 (11 janvier 1909).

M. l'abbé Arcade Magnan (11 janvier 1909).

L'abbé Émile-Berchmans Gauvreau (11 janvier 1909).

Bibliothèques publiques (1er février 1909).

Feu M. Marie-Clément-Athanase Vacher, P. S. S. (22 février 1909).

L'abbé Georges Laporte, ancien curé de Saint-Philippe de Laprairie (22 février 1909).

L'abbé Joseph-Alfred Larose, ancien curé de Laprairie (22 février 1909).

L'abbé Pierre-Olivier Allaire, décédé à Saint-Hyacinthe le 17 janvier 1909 (22 février 1909).

L'abbé Louis-Théophile Descarries, curé de Valcourt, comté de Shefford (22 février 1909).

L'abbé Joseph-Eusèbe Beaudoin, curé de Lanoraie (22 février 1909).

Le R. P. Lamy, S. J. (22 février 1909).

Feu M. Paul de Foville, P. S. S. (26 avril 1909).

Le sanctuaire de Bonsecours, à Montréal (26 avril 1909).

Sa Grandeur Mgr Duhamel (14 juin 1909).

Oraison funèbre de Mgr Duhamel par Mgr Bruchési (14 juin 1909).

Allocution prononcée à Montréal, le 24 juin 1909, par l'abbé E.-J. Auclair, à l'occasion du 75^e anniversaire de fondation de la Saint-Jean-Baptiste (28 juin 1909).

Le monument de l'abbé Mignault à Chambly (26 juillet 1909).

Les tableaux historiques de la cathédrale de Montréal (9 août 1909).

Le Père de La Brosse, par L. E. C. (16 août 1909).

L'abbé Alphonse Brunet (20 septembre 1909).

Le chanoine Vaillant, procureur de l'archevêché de Montréal (27 septembre 1909).

Le curé Anselme Baril, de Saint-Rémi (18 octobre 1909).

Mgr Moïse-Georges Proulx (1^{er} novembre 1909).

L'abbé Léopold-Joseph Gravel (29 novembre 1909).

M. J.-Alfred Bastien (20 décembre 1909).

L'abbé Philibert Saint-Pierre, curé de Saint-Sauveur de Terrebonne (10 janvier 1910).

L'abbé J. Giguères, curé de L'Assomption (17 janvier 1910).

Le bienheureux Père Eudes et le Canada (14 février 1910).

M. l'abbé Adolphe Bérard, curé de Verchères (14 février 1910).

Le R. P. Albert, de la Compagnie de Marie (14 février 1910).

L'abbé Joseph Zéphirin Vincent, curé de Saint-Hughes (14 février 1910).

Chartres et Montréal (21 mars 1910).

L'abbé Joseph Saint-Jean, P. S. S. (11 avril 1910).

Mgr John Cameron, évêque d'Antigonish (25 avril 1910).

Le roi Edouard VII (16 mai 1910).

A la mémoire d'Edouard VII, allocution de Mgr Bruchési (30 mai 1910).

L'abbé Alexandre Vaillant, décédé à L'Assomption le 19 mai 1910 (20 juin 1910).

L'abbé William Duckett, P. S. S. (20 juin 1910).

L'abbé Isidore Tallet, P. S. S. (20 juin 1910).

L'abbé L.-J. Lauzon, ancien curé de Mascouche (27 juin 1910).

Le Père A. Bélanger, des Clercs de Saint-Viateur (27 juin 1910).

La Mère Filiatrault, supérieure générale des Soeurs Grises (11 juillet 1910).

Mgr J.-C. K.-Laflamme (18 juillet 1910).

L'abbé Alexis Pelletier, ancien curé de Valleyfield (18 juillet 1910).

L'abbé Joseph Miville Déchêne, curé de Sainte-Marie-Salomée (18 juillet 1910).

La vénérable Marguerite Bourgeoys (18 juillet 1910).

Décret relatif à la béatification et à la canonisation de la Vénérable servante de Dieu, Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame (1er août 1910).

Un monument au Père Hennepin aux Chûtes Niagara (15 août 1910).

Service funèbre en l'honneur du marquis de Montcalm à Vauvert, avec allocution de Mgr de Cabrières (22 août 1910).

Reconnaissance officielle et translation des restes de la vénérable Mère Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame (19 septembre 1910).

Les Soeurs Canadiennes en Chine (10 octobre 1910).

L'abbé Anthime Carrière, curé de Saint-Charles de Montréal (24 octobre 1910).

La langue française au Canada (5 décembre 1910).

Mgr Ovide Charlebois (12 décembre 1910).

Le Père Philipps, curé de Dorval (6 février 1911).

Le docteur Georges-J. Bull (13 février 1911).

- L'abbé A. Viau, curé de Sainte-Julienne (8 mai 1911).
Sir Alphonse Pelletier (15 mai 1911).
Discours de Mgr Bruchési aux funérailles de sir Alphonse Pelletier (15 mai 1911).
L'abbé Philippe-Oswald Grégoire (12 juin 1911).
L'abbé Charles-Daniel Guilbault (12 juin 1911).
L'abbé Ferdinand Corbeil (24 juillet 1911).
L'abbé Célestin Maillet, P. S. S. (31 juillet 1911).
Le général de Charette, décédé au Château de la Basse-Motte en Bretagne (16 octobre 1911).
L'abbé François-Xavier Chagnon (23 octobre 1911).
Le Père Dandurand (30 octobre 1911).
Les Canadiens-français (30 octobre 1911).
A la mémoire du général de Charette (6 novembre 1911).
Bibliothèques publiques (6 novembre 1911).
Les religieuses de Marie-Réparatrice (13 novembre 1911).
L'abbé Arthur Vaillancourt (4 décembre 1911).
L'abbé Magloire Auclair, ancien curé de Saint-Jean-Baptiste de Montréal (18 décembre 1911).
Le chanoine Lussier (15 janvier 1912).
L'abbé Jean-Baptiste Morin, décédé à Joliette le 22 décembre 1911 (15 janvier 1912).
Le Frère Narcisse Denys, des Ecoles Chrésiennes, décédé à Montréal, le 14 janvier 1912.
L'Orphelinat Saint-Arsène à Montréal, hier, aujourd'hui, demain (5 février 1912).
L'abbé Joseph Limoges, curé de Saint-Constant (26 février 1912).
L'abbé Eustache Paré (26 février 1912).
L'abbé Louis Casaubon, décédé à Montréal le 20 février 1912.
Un monument à La Verendrye, découvreur de l'Ouest; appel aux Canadiens-français (18 mars 1912).
L'abbé Olivier Harel, aumônier du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (29 avril 1912).

ANTOINE ROY

(La suite dans la prochaine livraison)